

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS NON AUDITÉS DE
BROOKFIELD REINSURANCE LTD.
AU 31 MARS 2023 ET AU 31 DÉCEMBRE 2022
ET POUR LES TRIMESTRES CLOS LES
31 MARS 2023 ET 2022**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
<u>États consolidés résumés de la situation financière non audités</u>	2
<u>États consolidés résumés du résultat net non audités</u>	3
<u>États consolidés résumés du résultat global non audités</u>	4
<u>États consolidés résumés des variations des capitaux propres non audités</u>	5
<u>Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie non audités</u>	7
<u>Notes annexes</u>	9

ÉTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE NON AUDITÉS

AU 31 MARS 2023 ET AU 31 DÉCEMBRE 2022
EN M\$ US, SAUF LES DONNÉES LIÉES AUX ACTIONS

	Note	2023	2022
Actif			
Titres à échéance fixe disponibles à la vente, à la juste valeur (déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit de 22 \$ en 2023 et de 30 \$ en 2022) (coût amorti de 17 894 \$ en 2023 et de 17 353 \$ en 2022)	3	16 565 \$	16 603 \$
Titres de capitaux propres, à la juste valeur	4	1 159	1 253
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers (déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit de 52 \$ en 2023 et de 41 \$ en 2022)	5	5 963	5 888
Prêts privés, montant net	9	1 199	1 144
Biens immobiliers et sociétés de personnes immobilières (déduction faite de l'amortissement cumulé de 17 \$ en 2023 et de 14 \$ en 2022)	6	1 107	1 036
Fonds d'investissement	9	1 757	1 396
Prêts sur contrats d'assurance	9	376	374
Placements à court terme	9	2 635	2 402
Autres actifs investis, montant net	9	326	211
Total des placements		31 087	30 307
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 354	2 145
Produits tirés des placements à recevoir		352	341
Frais d'acquisition de polices différés	12	1 703	1 595
Retenues de fonds au titre de la réassurance	10	6 004	5 806
Primes dues et autres débiteurs		476	436
Actif d'impôt différé		433	470
Montants recouvrables au titre de la réassurance, montant net		615	595
Immobilisations corporelles (déduction faite de l'amortissement cumulé de 12 \$ en 2023 et de 7 \$ en 2022)		193	194
Autres actifs	13	636	516
Actifs des comptes distincts	11	1 098	1 045
Total de l'actif		44 951	43 450
Passif			
Prestations futures liées aux polices	14	8 349	7 966
Soldes de comptes des titulaires	15	20 784	20 141
Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats	17	1 825	1 786
Dépôts	10	1 643	1 657
Prestations au titre du risque de marché	16	119	124
Réserve pour primes non acquises		1 119	1 086
Montant à payer à des parties liées	23	247	241
Autres fonds réservés aux titulaires de polices		323	322
Effets à payer		184	151
Emprunts généraux	18	2 049	2 160
Emprunts de filiales	18	1 493	1 492
Passifs émis en faveur d'entités de réassurance		166	151
Autres passifs		1 117	836
Passifs des comptes distincts	11	1 098	1 045
Total du passif		40 516	39 158
Actions privilégiées de rang inférieur, valeur nominale de 25 \$ par action, valeur de rachat de 2 512 \$	20	2 607	2 580
Capitaux propres			
Actions échangeables de catégorie A et actions de catégorie B (10 450 952 actions échangeables de catégorie A et 24 000 actions de catégorie B en circulation en 2023; 9 594 989 actions échangeables de catégorie A et 24 000 actions de catégorie B en circulation en 2022; valeur nominale de 33,63 \$ par action)		460	432
Actions de catégorie C (41 314 891 et 40 934 623 actions de catégorie C en circulation en 2023 et en 2022, respectivement)		1 359	1 272
Participations ne donnant pas le contrôle		9	8
Total des capitaux propres		1 828	1 712
Total du passif et des capitaux propres		44 951 \$	43 450 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés non audités.

ÉTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DU RÉSULTAT NET NON AUDITÉS

POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 MARS
EN M\$ US, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION

	Note	2023	2022
Primes nettes		800 \$	109 \$
Autres produits liés aux polices		97	—
Produits nets tirés des placements	3, 8	400	56
Profits (pertes) liés aux placements, montant net	8	(106)	28
Résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds		12	85
Total des produits		1 203	278
Sinistres et prestations aux titulaires de polices	14	(742)	(105)
Avantages relatifs aux contrats sensibles aux taux d'intérêt	15	(241)	(18)
Commissions pour l'acquisition et la gestion des polices	12	(180)	—
Variation nette des frais d'acquisition de polices différés	12	112	20
Variation de la juste valeur des prestations au titre du risque de marché	16	(6)	12
Autres charges de réassurance		(14)	(4)
Charges d'exploitation		(176)	(17)
Charges d'intérêts		(60)	(5)
Total des prestations et charges		(1 307)	(117)
Bénéfice net (perte nette) avant impôt sur le résultat		(104)	161
Économie (charge) d'impôt	19	11	(5)
Bénéfice net (perte nette) pour la période		(93) \$	156 \$
Attribuable aux éléments suivants :			
Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B		1	2
Porteurs d'actions de catégorie C		(99)	154
Participations ne donnant pas le contrôle		5	—
		(93) \$	156 \$
Bénéfice net (perte nette) par action de catégorie C			
De base	21	(3,09) \$	6,54 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés non audités.

ÉTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL NON AUDITÉS

POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 MARS
EN M\$ US

	Note	2023	2022
Bénéfice net (perte nette)		(93) \$	156 \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale), déduction faite de l'impôt			
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale) comptabilisés			
selon la méthode de la mise en équivalence		—	(17)
Profit net (perte nette) latent sur les titres disponibles à la vente		407	(269)
Écart de change		(2)	3
Variation du taux d'actualisation à l'égard du passif futur au titre			
des prestations des titulaires de polices		(178)	206
Variation du risque de crédit propre aux instruments à l'égard			
des prestations au titre du risque de marché		12	(6)
Ajustement au titre du régime de retraite à prestations définies		1	—
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	22	240	(83)
Bénéfice global (perte globale)		147 \$	73 \$
Attribuable aux éléments suivants :			
Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B		1	2
Porteurs d'actions de catégorie C		141	71
Participations ne donnant pas le contrôle		5	—
		147 \$	73 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés non audités.

ÉTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES NON AUDITÉS

AU 31 MARS 2023 ET POUR LE TRIMESTRE CLOS À CETTE DATE EN M\$ US	Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B			Porteurs d'actions de catégorie C				Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Bénéfices non distribués	Total	Capital social	Bénéfices non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Total		
Solde au 1^{er} janvier 2023	423 \$	9 \$	432 \$	1 467 \$	365 \$	(560) \$	1 272 \$	8 \$	1 712 \$
Variations au cours de la période :									
Bénéfice net	—	1	1	—	(99)	—	(99)	5	(93)
Autres éléments de perte globale	—	—	—	—	—	240	240	—	240
Bénéfice global (perte globale)	—	1	1	—	(99)	240	141	5	147
Autres éléments :									
Émissions de titres de capitaux propres	38	—	38	—	—	—	—	—	38
Dividendes et distributions ¹	(1)	—	(1)	—	(67)	—	(67)	(4)	(72)
Autres	(10)	—	(10)	10	—	3	13	—	3
Total des variations au cours de la période	27	1	28	10	(166)	243	87	1	116
Solde au 31 mars 2023	450 \$	10 \$	460 \$	1 477 \$	199 \$	(317) \$	1 359 \$	9 \$	1 828 \$

1. La société a versé des distributions sous forme de remboursement de capital de 0,07 \$ par action échangeable de catégorie A et par action de catégorie B au premier trimestre de 2023.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés non audités.

ÉTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES NON AUDITÉS (SUITE)

	Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B			Porteurs d'actions de catégorie C				Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Bénéfices non distribués	Total	Capital social	Bénéfices non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Total		
AU 31 MARS 2022 ET POUR LE TRIMESTRE CLOS À CETTE DATE EN M\$ US									
Solde au 1^{er} janvier 2022	536 \$	3 \$	539 \$	963 \$	(106) \$	(42) \$	815 \$	— \$	1 354 \$
Variations au cours de la période :									
Bénéfice net	—	2	2	—	154	—	154	—	156
Autres éléments de perte globale	—	—	—	—	—	(83)	(83)	—	(83)
Bénéfice global (perte globale)	—	2	2	—	154	(83)	71	—	73
Autres éléments :									
Remboursement de capital ¹	(2)	—	(2)	—	26	(5)	21	—	19
Total des variations au cours de la période	(2)	2	—	—	180	(88)	92	—	92
Solde au 31 mars 2022	534 \$	5 \$	539 \$	963 \$	74 \$	(130) \$	907 \$	— \$	1 446 \$

1. La société a versé des distributions sous forme de remboursement de capital de 0,14 \$ par action échangeable de catégorie A et par action de catégorie B au premier trimestre de 2022.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés non audités.

TABLEAUX CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE NON AUDITÉS

POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 MARS

EN M\$ US	2023	2022
Activités d'exploitation		
Bénéfice net pour l'exercice	(93) \$	156 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Désactualisation au titre des placements et amortissement	(15)	3
Pertes nettes (profits nets) sur les placements et les dérivés	121	111
Pertes (reprises de pertes) de crédit à l'investissement	5	(1)
Bénéfice des sociétés de personnes immobilières, des fonds d'investissement et des sociétés ...	(28)	(13)
Distributions des sociétés de personnes immobilières, des fonds d'investissement et des sociétés	36	—
Intérêts crédités aux soldes de comptes des titulaires	140	—
Impôt différé	(13)	5
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Passifs liés aux titulaires de polices	461	(7)
Dépôts	(53)	(1)
Retenues de fonds au titre de la réassurance	(233)	(136)
Frais d'acquisition de polices différés	(103)	(24)
Montant recouvrable au titre de la réassurance	16	16
Primes de réassurance payées d'avance	4	—
Produits tirés des placements à recevoir	(11)	—
Passif au titre des prestations de retraite	(6)	0
Fonds de roulement et autres	(30)	(32)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	198	77
Activités d'investissement		
Achat de placements		
Titres à échéance fixe disponibles à la vente	(1 657)	(470)
Titres de capitaux propres	(85)	(184)
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers	(182)	(169)
Biens immobiliers et sociétés de personnes immobilières	(89)	—
Fonds d'investissement	(149)	—
Prêts sur contrats d'assurance	—	(192)
Placements à court terme	(2 965)	(1 044)
Autres actifs investis	(445)	—
Produit des ventes et des échéances de placements		
Titres à échéance fixe disponibles à la vente	2 017	282
Titres de capitaux propres	27	—
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers	97	2
Biens immobiliers et sociétés de personnes immobilières	—	—
Fonds d'investissement	19	(253)
Prêts sur contrats d'assurance	—	—
Placements à court terme	3 068	1 582
Autres actifs investis	307	83
Achats de dérivés	(58)	—
Produit des ventes et des échéances de dérivés	—	94
Achat d'immobilisations incorporelles et d'immobilisations corporelles	(26)	—
Produit de la vente d'immobilisations incorporelles et d'immobilisations corporelles	14	—
Variation des garanties détenues au titre des dérivés	36	—
Autres, montant net	(3)	—
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(74)	(269)

Activités de financement

Distributions aux actionnaires ordinaires.....	—	(2)
Emprunts auprès de parties externes.....	338	85
Remboursement d'emprunts à des parties externes.....	(450)	(27)
Emprunts émis en faveur d'entités de réassurance.....	—	118
Remboursement d'emprunts émis en faveur d'entités de réassurance.....	—	(52)
Dépôts dans des comptes de titulaires.....	725	—
Retraits de comptes de titulaires.....	(543)	—
Produit d'une convention de rachat.....	30	108
Remboursements au titre d'une convention de rachat.....	(14)	(108)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement.....	86	122
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période.....	2 145	393
Variation nette au cours de la période.....	210	(70)
Incidence du change sur les soldes de trésorerie détenus en monnaies étrangères.....	(1)	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période.....	2 354 \$	323 \$

Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

Impôt en trésorerie recouvré.....	12	— \$
Intérêts en trésorerie payés.....	49	—
Dividendes et produits d'intérêts reçus.....	77	26

NOTE 1. NATURE DES ACTIVITÉS

Brookfield Reinsurance Ltd. (« Brookfield Reinsurance » ou la « société ») est une société des Bermudes constituée en société par actions le 10 décembre 2020 et régie en vertu des lois des Bermudes. Les actions échangeables de catégorie A de la société sont inscrites à la Bourse de New York (la « NYSE ») et à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « BNRE ».

Le 28 juin 2021, Brookfield Corporation (« Brookfield ») a conclu la scission des activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite (l'« Entreprise ») à la société et la déclaration d'un dividende spécial aux porteurs des actions de catégorie A et de catégorie B de Brookfield. Brookfield contrôlait l'Entreprise avant la scission et exerce une influence notable sur la société depuis la scission, par l'intermédiaire de ses participations dans la société. L'Entreprise a été transférée avant la scission, dans le cadre de la restructuration et, par conséquent, les transactions constituaient des transactions sous contrôle commun.

En décembre 2022, la société a changé sa dénomination Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd. pour Brookfield Reinsurance Ltd., et son symbole boursier pour BNRE (auparavant, BAMR). Les activités de la société sont principalement situées aux Bermudes, aux États-Unis, au Canada et aux îles Caïmans. Le siège social de la société est situé à la Ideation House, 1st Floor, 94 Pitts Bay Road, Pembroke, HM 08, Bermudes.

La société détient une participation directe de 100 % dans BAM Re Holdings Ltd. (« BAM Re Holdings »), qui détient la participation de la société dans ses filiales en exploitation North End Re Ltd. (« NER Ltd. »), North End Re (Cayman) SPC (« NER SPC »), la Compagnie de Rentes Brookfield et American National Group, LLC (« American National »).

La société exploite une entreprise de solutions fondées sur le capital de premier plan qui offre des services d'assurance et de réassurance aux particuliers et aux institutions. Par l'intermédiaire de ses filiales en exploitation, Brookfield Reinsurance offre une vaste gamme de produits et de services d'assurance, y compris de l'assurance vie et des rentes viagères, et de l'assurance IARD aux particuliers et au secteur commercial. Les activités sont actuellement exercées par l'intermédiaire de nos filiales selon trois secteurs opérationnels : Assurance directe, Réassurance et Transfert du risque lié aux régimes de retraite.

NOTE 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES ET PRATIQUES COMPTABLES

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ci-joints (les « états financiers ») et les notes annexes, y compris toutes les informations des périodes antérieures, ont été présentés selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») des États-Unis. Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation et ils sont présentés en dollars américains, et les chiffres sont arrondis au million le plus près, sauf indication contraire.

Les états financiers comprennent les comptes de la société et ses filiales consolidées, soit les entités sur lesquelles la société exerce un contrôle. L'ensemble des transactions, des soldes, des produits et des charges intragroupes sont complètement éliminés au moment de la consolidation.

La préparation des états financiers exige la formulation d'estimations et d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur la présentation des actifs et passifs éventuels au cours de la période de présentation de l'information financière.

Les montants et les informations significatifs (ou potentiellement significatifs) présentés qui nécessitent l'utilisation d'estimations comprennent : la juste valeur de certains actifs financiers, les dérivés, les corrections de valeur pour pertes de crédit, les frais d'acquisition différés (les « FAD »), la valeur des affaires acquises, le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les prestations au titre du risque de marché, les prestations futures liées aux polices, les régimes de retraite, l'impôt sur le résultat, y compris la recouvrabilité de nos actifs d'impôt différé, et les effets éventuels du règlement de litiges. Ces estimations et hypothèses sont assujetties à des incertitudes intrinsèques qui pourraient faire en sorte que les montants réels diffèrent des montants présentés.

Actions échangeables de catégorie A : les titres de capitaux propres de la société comprennent les actions échangeables de catégorie A détenues par les actionnaires publics. Sous réserve de la loi applicable, des distributions en trésorerie trimestrielles peuvent être faites sous la forme d'un dividende ou d'une réduction du capital qui se traduit par un remboursement de capital, ou d'une combinaison des deux. Chaque action échangeable de catégorie A est structurée dans l'intention de fournir un rendement économique équivalent à celui de une action de catégorie A de Brookfield (sous réserve d'un rajustement pour tenir compte de certaines éventualités relatives au capital). Chaque action échangeable de catégorie A est échangeable auprès de Brookfield au gré du porteur contre une action de catégorie A de Brookfield (sous réserve d'un ajustement pour tenir compte de certaines éventualités relatives au capital) ou son équivalent en trésorerie (le mode de paiement devant être déterminé à la discrétion de Brookfield), majoré des distributions non versées. Chaque action échangeable de catégorie A détenue à la date de clôture des registres donne à son porteur des droits de vote et le droit d'exercer un vote lors d'une assemblée des actionnaires de la société.

Les actions échangeables de catégorie A sont classées comme des instruments de capitaux propres. Les actions échangeables de catégorie A font partie du capital émis de la société et, par conséquent, elles ne sont pas ajustées pour tenir compte des variations de la valeur de marché. Comme les actions échangeables de catégorie A ont priorité de rang sur les actions de catégorie C, elles ne sont pas considérées comme des actions ordinaires de la société.

Actions de catégorie B : les titres de capitaux propres de la société comprennent les actions de catégorie B détenues par les partenaires de catégorie B de Brookfield Reinsurance. Sous réserve de la loi applicable, des distributions en trésorerie trimestrielles peuvent être faites sous la forme d'un dividende ou d'une réduction du capital qui se traduit par un remboursement de capital, ou d'une combinaison des deux. Les distributions sur les actions de catégorie B seront versées, ou remises, dans le cas des distributions au titre d'une réduction du capital, dans chaque cas, en même temps et selon le même montant par action que les dividendes sur une action de catégorie A de Brookfield. Les partenaires de catégorie B de Brookfield Reinsurance ont le droit de voter sur toute question et peuvent exercer un vote pour chaque action de catégorie B détenue à la date de clôture des registres.

Les actions de catégorie B sont classées comme des instruments de capitaux propres. Les actions de catégorie B font partie du capital émis de la société et, par conséquent, elles ne sont pas ajustées pour tenir compte des variations de la valeur de marché. Comme les actions de catégorie B ont priorité de rang sur les actions de catégorie C, elles ne sont pas considérées comme des actions ordinaires de la société.

Actions de catégorie C : les titres de capitaux propres de la société comprennent les actions de catégorie C détenues par Brookfield. Les actions de catégorie C sont des actions sans droit de vote qui confèrent à leurs porteurs une participation économique résiduelle dans la société après le paiement intégral de la somme due aux porteurs de nos actions échangeables de catégorie A et de nos actions de catégorie B et sous réserve des droits prioritaires des porteurs de nos actions privilégiées.

Les actions de catégorie C sont classées comme des instruments de capitaux propres. Les actions de catégorie C font partie du capital émis de la société et, par conséquent, elles ne sont pas ajustées pour tenir compte des variations de la valeur de marché.

Actions privilégiées : le 25 mai 2022, la société a émis 98 351 547 actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A, série 1 (les « actions privilégiées »), à l'intention de Brookfield, pour un produit de 2,5 G\$. Chaque action privilégiée est sans droit de vote et est rachetable au prix de 25 \$ par action. Le 9 décembre 2022, Brookfield Reinsurance a émis 2 108 733 actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A, série 2 (les « actions privilégiées ») d'une valeur de 53 M\$ à l'intention de Brookfield. Chacune de ces actions privilégiées est rachetable, leur prix étant majoré de tout dividende accumulé et non payé, au gré de l'émetteur, sous réserve de certaines restrictions. De plus, ces actions privilégiées donnent à leurs porteurs le droit à un dividende privilégié cumulatif en trésorerie à taux fixe de 4,5 % payable annuellement au moment de sa déclaration (le cas échéant) par le conseil d'administration de l'émetteur.

Les actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A sont rachetables au gré du porteur à la valeur nominale, majorée d'un montant égal à tous les dividendes accumulés et impayés, à vue, à tout moment à compter du septième anniversaire de la date d'émission. Les actions privilégiées sont comptabilisées à titre de capitaux propres temporaires dans les états consolidés résumés de la situation financière non audités (les « états de la situation financière ») en raison de leur option de rachat et sont par la suite évaluées à la valeur de rachat désactualisée, laquelle est assujettie à un plancher équivalent à la valeur comptable initiale. Les dividendes sont comptabilisés à titre de réduction des bénéfices non distribués dans les états consolidés résumés des variations des capitaux propres non audités (les « états des variations des capitaux propres »).

Les **regroupements d'entreprises** sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition d'entreprise est évalué en fonction du total des justes valeurs à la date de l'échange des actifs remis, des passifs contractés ou repris et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les actifs identifiables, les passifs et les passifs éventuels de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. La participation des actionnaires qui n'exercent pas le contrôle dans l'entreprise acquise, le cas échéant, est initialement évaluée selon la quote-part des actionnaires qui n'exercent pas le contrôle de la juste valeur nette des actifs identifiables, des passifs et des passifs éventuels comptabilisés.

Dans la mesure où la juste valeur de la contrepartie versée excède la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles identifiables nettes, l'excédent est comptabilisé à titre de goodwill. Dans la mesure où la juste valeur de la contrepartie versée est inférieure à la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles identifiables nettes, l'excédent est comptabilisé en résultat net.

Les coûts de transaction sont comptabilisés à titre de charges d'exploitation dans les états consolidés résumés du résultat net (les « états du résultat net »).

Les **titres à échéance fixe disponibles à la vente** comprennent principalement des obligations, des titres adossés à des actifs et des titres de créance de sociétés fermées. Les titres à échéance fixe disponibles à la vente, qui peuvent être vendus avant leur échéance contractuelle, sont désignés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

En ce qui concerne les titres à échéance fixe disponibles à la vente en position de perte latente, la société évalue d'abord si elle a l'intention de vendre le titre ou si elle sera tenue de le vendre avant le recouvrement de son coût amorti. Dans l'un ou l'autre de ces cas, le coût amorti du titre est réduit à la juste valeur par le biais du résultat net au poste Profits (pertes) liés aux placements, montant net. Dans les autres cas, la société évalue si la baisse de la juste valeur découle d'une perte de crédit ou de facteurs du marché. Dans le cadre de cette évaluation, la direction calcule d'abord la mesure dans laquelle la juste valeur est inférieure au coût amorti; elle peut ensuite tenir compte de tout changement de la notation du titre par une agence de notation, ainsi que de toute condition propre au titre. Si cette évaluation qualitative confirme l'existence d'une perte de crédit, la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus est comparée au coût amorti du titre. La valeur actualisée nette des flux de trésorerie attendus est calculée au moyen de l'actualisation des meilleures estimations de la direction à l'égard des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif implicite du titre à échéance fixe disponible à la vente au moment de son acquisition. Si la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus est inférieure au coût amorti, il existe une perte de crédit, et une correction de valeur pour pertes de crédit est comptabilisée en résultat net au poste Profits (pertes) liés aux placements, montant net, pour un montant qui se limite à l'écart entre la juste valeur et le coût amorti. Si la juste valeur est inférieure à la valeur actualisée nette de ses flux de trésorerie attendus à la date d'évaluation de la dépréciation, il existe une perte sans effet sur le crédit qui est comptabilisée dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour tenir compte de l'écart entre la juste valeur et la valeur actualisée nette des flux de trésorerie attendus.

Les augmentations ou les reprises au titre de la correction de valeur relative à tous les titres à échéance fixe disponibles à la vente sont présentées au poste Profits (pertes) liés aux placements des états du résultat net.

Les **titres de capitaux propres** comprennent principalement les actions ordinaires, les actions privilégiées et le capital-investissement. Les titres de capitaux propres sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net.

Les **prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers** sont comptabilisés au coût amorti, qui comprend le montant non amorti du capital, des intérêts, des escomptes ou des primes et des charges différées, déduction faite des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues. Les primes et les escomptes sont amortis au moyen de la méthode du rendement effectif sur la durée de vie du prêt. Les produits d'intérêts, les frais de remboursement anticipé et l'amortissement des primes et des escomptes et des frais de montage sont présentés au poste Produits nets tirés des placements dans les états du résultat net. Toutefois, pour les prêts dont les intérêts sont en souffrance depuis plus de 90 jours, les intérêts cessent d'être comptabilisés lorsque leur recouvrement n'est pas probable ou lorsqu'un prêt fait l'objet d'une saisie. Les produits tirés des prêts en souffrance sont présentés selon la méthode de la comptabilité de trésorerie. Lorsque le recouvrement d'un prêt devient probable, ce prêt est de nouveau comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les encaissements liés aux prêts douteux sont comptabilisés en réduction du capital, des produits d'intérêts, du remboursement des charges ou de toute autre façon conforme à la convention de prêt. Dans les états du résultat net, les profits et les pertes liés à la vente de prêts, ainsi que les variations des corrections de valeur, sont présentés au poste Profits (pertes) liés aux placements.

Les prêts hypothécaires sont présentés déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues comptabilisée par la société, qui représente la tranche des prêts hypothécaires classés comme étant au coût amorti que la société ne s'attend pas à recouvrer. Pour déterminer la correction de valeur pour pertes de crédit de la société, la direction : i) met en commun et évalue les prêts hypothécaires présentant des caractéristiques de risque similaires; ii) tient compte des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, ajustées pour tenir compte des remboursements anticipés et des prolongations; et iii) tient compte des événements passés, de la conjoncture économique actuelle et des prévisions de la conjoncture économique future. La correction de valeur est calculée trimestriellement pour chaque type d'immeuble en fonction de données d'entrée propres à chaque type d'immeuble visé par un prêt. La société utilise le modèle des flux de trésorerie actualisés pour évaluer la perte de crédit attendue.

Sur une base continue, les prêts hypothécaires présentant des caractéristiques de risque différentes (c.-à-d. les prêts présentant une baisse importante de la qualité du crédit) et les prêts hypothécaires garantis (c.-à-d. lorsque l'emprunteur éprouve des difficultés financières, y compris lorsqu'une saisie est probable) peuvent être évalués individuellement pour déterminer s'il y a perte de crédit. En ce qui concerne les prêts évalués individuellement, la correction de valeur pour pertes de crédit est établie au moyen des mêmes méthodes que celles utilisées pour l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires, à l'exception des prêts garantis. La correction de valeur pour un prêt garanti est établie comme étant l'excédent du coût amorti sur la juste valeur estimative de la garantie sous-jacente du prêt, moins le coût de vente lorsqu'une saisie est raisonnablement possible ou probable. Par conséquent, la variation de la juste valeur estimative des prêts garantis est comptabilisée à titre de variation de la correction de valeur pour pertes de crédit, et cette variation est comptabilisée trimestriellement à titre de débit ou de crédit porté au résultat net.

Les prêts hypothécaires de la société sont principalement issus d'un montage et ne sont pas achetés sur le marché secondaire; par conséquent, les prêts hypothécaires ne sont généralement pas assujettis à des facteurs de détérioration du crédit acheté.

Les **prêts sur contrats d'assurance** sont comptabilisés au solde impayé majoré des intérêts courus. Étant donné que les prêts sur contrats d'assurance sont garantis et ne peuvent être séparés des contrats d'assurance, que le calendrier des remboursements est imprévisible et que le règlement vise le solde impayé, la valeur comptable des prêts sur contrats d'assurance se rapproche de la juste valeur.

Les **biens immobiliers et sociétés de personnes immobilières** comprennent les immeubles de placement, les coentreprises immobilières et les autres sociétés en commandite.

Dans le cas des immeubles de placement, y compris les améliorations connexes, qui sont présentés au coût diminué de l'amortissement cumulé, l'amortissement est présenté de façon linéaire sur la durée d'utilité estimative de l'actif (habituellement de 15 à 50 ans). Les produits locatifs sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location respectif. La société classe un immeuble comme détenu en vue de la vente si elle s'engage à l'égard d'un plan de vente de l'immeuble dans un délai de un an et qu'elle commercialise activement l'immeuble dans son état actuel à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur estimative. Les biens immobiliers détenus en vue de la vente sont comptabilisés au plus faible du coût amorti et de la juste valeur estimative, moins les coûts de la vente prévus, et ils ne sont pas amortis pendant qu'ils sont classés comme détenus en vue de la vente. La société soumet périodiquement ses immeubles de placement à un test de dépréciation et à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable de l'actif pourrait ne pas être recouvrable et que la valeur comptable de l'immeuble excède sa juste valeur estimative. Les immeubles dont la valeur comptable est supérieure à leurs flux de trésorerie non actualisés sont dépréciés à leur juste valeur estimative, et la perte de valeur est incluse à titre d'ajustement au poste Profits (pertes) liés aux placements dans les états du résultat net. Les pertes de valeur sont fondées sur la juste valeur estimative des biens immobiliers, laquelle est généralement calculée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des biens immobiliers, l'actualisation étant faite selon un taux correspondant aux risques sous-jacents, ainsi que d'autres méthodes d'évaluation. Les biens immobiliers acquis lors d'une saisie sont comptabilisés au plus faible de leur coût et de leur juste valeur estimative à la date de la saisie.

Les coentreprises immobilières et les autres participations dans des sociétés en commandite dans lesquelles la société détient une participation importante ou exerce une influence sur les activités de l'entité émettrice, mais dont elle ne détient pas de participation donnant le contrôle, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces participations sont présentées au poste Biens immobiliers et sociétés et personnes immobilières dans les états de la situation financière. Dans le cas de certaines coentreprises, la société comptabilise sa quote-part du bénéfice selon une méthode qui prévoit un décalage de un à trois mois lorsque l'information financière n'est pas disponible en temps opportun et que le droit contractuel de recevoir cette information financière n'existe pas. Outre le test de dépréciation auquel les entités émettrices doivent soumettre leurs placements sous-jacents, la société évalue régulièrement ses participations dans ces entités émettrices pour déterminer si elles ont subi une perte de valeur. La société tient compte de l'information financière et d'autres informations fournies par l'entité émettrice, d'autres informations connues et des risques inhérents aux placements sous-jacents, ainsi que des engagements relatifs aux dépenses d'investissement futures, pour déterminer si une perte de valeur s'est produite. Lorsqu'une perte de valeur est réputée s'être produite au niveau d'une coentreprise, la société comptabilise sa quote-part en ajustant les produits nets tirés des placements, afin de comptabiliser la participation à sa juste valeur. Lorsqu'une perte de valeur découle d'une analyse distincte de la société, un ajustement est apporté au poste Profits (pertes) liés aux placements afin de comptabiliser la participation à sa juste valeur.

Les **fonds d'investissement** se composent principalement de divers fonds et placements généraux pour lesquels la société n'est pas le principal bénéficiaire. La société comptabilise la quote-part du bénéfice au poste Produits nets tirés des placements selon la méthode de la mise en équivalence. Les distributions en trésorerie sont versées à même le bénéfice et le produit de la liquidation de placements sous-jacents.

Les **placements à court terme** se composent de titres hautement liquides et d'autres placements dont l'échéance initiale est de plus de 90 jours et de moins de un an à la date d'acquisition. Les titres inclus dans les placements à court terme sont comptabilisés à la juste valeur, et le coût amorti sert d'approximation de la juste valeur de certains placements.

Les **instruments dérivés** sont comptabilisés à la juste valeur et peuvent être garantis par des contreparties. De telles garanties sont réservées à l'usage de la société. Les instruments dérivés sont achetés pour gérer l'exposition au risque de change et à d'autres risques de marché liés à certains actifs et passifs. Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition et ils sont ultérieurement réévalués à la juste valeur à chaque date de clôture. Les instruments dérivés ayant une valeur positive sont inscrits à titre d'actifs dérivés, tandis que les justes valeurs négatives sont inscrites à titre de passifs dérivés dans les états de la situation financière. Les variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisées dans les états du résultat net au poste Profits (pertes) liés aux placements. La société n'applique pas la comptabilité de couverture à ses instruments dérivés.

Dans certains cas, la société détient une garantie pour compenser l'exposition de ses contreparties relativement à ses instruments dérivés. La société choisit de compenser les garanties liées au risque de crédit présentées dans les états de la situation financière.

Les **prêts privés** sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues.

Les corrections de valeur pour pertes de crédit liées aux prêts privés sont des estimations des pertes de crédit attendues et sont établies à l'égard des prêts au moment de leur montage ou de leur achat, compte tenu de toute l'information pertinente disponible, y compris les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions raisonnables et justifiables sur la durée de vie des prêts. Les prêts sont évalués sur une base collective lorsqu'ils présentent des caractéristiques de risque similaires, sans quoi ils sont évalués individuellement.

Les **autres actifs investis** se composent principalement d'instruments dérivés. Les comptes gérés séparément et les titres de la Federal Home Loan Bank sont également inclus dans les autres actifs investis et sont comptabilisés au coût ou à la valeur de marché, si le gestionnaire de compte peut fournir cette information. Les autres actifs investis comprennent également les sociétés de personnes donnant droit à un crédit d'impôt et les droits miniers, moins la correction de valeur pour épuisement, le cas échéant.

Corrections de valeur pour pertes de crédit : la société comptabilise en résultat au poste Profits (pertes) liés aux placements, montant net, une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie, d'un montant qui représente la partie du coût amorti des prêts hypothécaires et des prêts privés que la société ne s'attend pas à recouvrer, de sorte que les prêts sont présentés au montant net qui devrait être recouvré. Pour déterminer les corrections de valeur pour pertes de crédit de la société, la direction exerce un jugement important pour estimer la perte de crédit attendue pour la durée de vie. Notamment, la direction i) met en commun les prêts hypothécaires présentant des caractéristiques de risque similaires; ii) tient compte des pertes de crédit attendues pour la durée contractuelle de ses prêts, ajustées en fonction des remboursements anticipés et des prolongations attendus, le cas échéant; et iii) tient compte des événements passés, de la conjoncture économique actuelle et des prévisions de la conjoncture économique future.

Les **retenues de fonds au titre de la réassurance** correspondent à des montants à recevoir au titre des sommes retenues contractuellement par des sociétés cédantes conformément aux ententes de réassurance aux termes desquelles les filiales de la société agissent à titre de réassureurs. Le montant à recevoir représente les actifs détenus dans des fonds de garde qui sont juridiquement séparés des fonds généraux des sociétés cédantes tierces et sont gérés par nos filiales. Les actifs font habituellement partie des catégories d'actifs de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs à revenu fixe. Dans l'éventualité de l'insolvabilité des sociétés cédantes, les filiales devraient faire valoir une réclamation sur les actifs qui couvrent les passifs relatifs aux réserves. Cependant, les filiales peuvent compenser les montants dus aux sociétés cédantes. De façon générale, les intérêts sur ces actifs s'accumulent en fonction du rendement des placements sous-jacents. Les filiales sont assujetties au rendement des placements et sont titulaires de tous les droits et obligations économiques associés aux actifs liés aux retenues de fonds, à peu près comme elles le sont pour les actifs investis détenus directement par les filiales. Les ententes sous-jacentes contiennent des dérivés incorporés. Les dérivés incorporés dans les contrats de réassurance qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte sont séparés et évalués à la juste valeur, et ils sont présentés au poste Retenues de fonds au titre de la réassurance dans les états de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont incluses au poste Résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds dans les états du résultat net, comme il est indiqué à la note 7, « Instruments dérivés ».

Les **immobilisations corporelles** sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût de l'actif comprend le coût des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tout autre coût résultant directement de la mise en état de fonctionnement de l'actif en vue de son utilisation prévue, ainsi que le coût lié au démantèlement et à l'enlèvement de l'actif et à la remise en état du site sur lequel il était situé.

L'amortissement des immobilisations corporelles commence dès que celles-ci peuvent être utilisées. Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative de chaque composant des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles ont une durée d'utilité estimative de trois à trente ans.

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du contrat de location ou sur la durée d'utilité estimative, selon la plus courte des deux, de manière linéaire. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement font l'objet d'un examen à la clôture de chaque exercice, l'incidence de toute modification étant constatée prospectivement.

La société soumet ses immobilisations corporelles à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Les **immobilisations incorporelles** comprennent les coûts inscrits à l'actif liés à la juste valeur estimative des logiciels, des relations avec les distributeurs, du nom commercial et des licences d'assurance. Les immobilisations incorporelles sont incluses dans le poste Autres actifs des états de la situation financière.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements. La dotation à l'amortissement est principalement calculée au moyen du mode d'amortissement linéaire.

La société évalue la dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée conformément à sa méthode de dépréciation des immobilisations corporelles. La société évalue la dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée conformément à sa méthode de dépréciation du goodwill.

i) Relations avec les distributeurs

Les actifs de distribution reflètent les relations qu'entretient American National avec des intermédiaires tiers qui vendent de nouvelles affaires pour la société. Ces actifs sont évalués selon la méthode des bénéfices excédentaires multipériodes, qui détermine la valeur en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie après impôt attribuables uniquement à l'immobilisation incorporelle. La durée d'utilité moyenne des relations avec les distributeurs est de 19 ans.

ii) Nom commercial

Il s'agit du nom commercial d'American National et il a été évalué au moyen de la méthode de l'exemption de redevances, qui tire sa valeur de la valeur actualisée des économies de redevances après impôt attribuables à la propriété de l'immobilisation incorporelle. La durée d'utilité du nom commercial est de 10 ans.

iii) Licences d'assurance

Compte tenu de la nature hautement réglementée du secteur de l'assurance, les sociétés sont tenues de détenir certaines licences d'exploitation. Ces licences sont évaluées au moyen de la méthode des transactions comparables en fonction de transactions de licence observables dans le secteur de l'assurance. Les licences d'assurance représentent une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée.

Les frais d'acquisition de polices différés (les « FAD ») sont des coûts inscrits à l'actif découlant directement de l'acquisition de nouveaux contrats d'assurance ou de contrats renouvelés. Des coûts importants sont engagés pour l'acquisition de contrats d'assurance, de réassurance et de rentes, y compris les commissions et certaines charges de souscription, d'émission de polices et de traitement.

Les contrats d'assurance sont regroupés en cohortes par type de contrat et par année d'émission conformément à l'estimation du passif connexe au titre des prestations futures liées aux polices. Les FAD sont amortis sur une base constante pour les contrats regroupés en fonction de la durée prévue des contrats connexes, de manière à ce que l'amortissement se rapproche de l'amortissement linéaire. Les FAD seront amortis selon le mode linéaire en fonction de la base d'amortissement, ce qui donne une représentation constante de la durée du contrat.

Produits	Base d'amortissement
Produits d'assurance vie traditionnels	Valeur nominale
Rentes viagères immédiates	Montant annualisé des prestations en vigueur
Produits d'assurance maladie	Prime annuelle initiale
Rentes différées à capital fixe, rentes indexées à capital fixe, rentes à capital variable	Nombre de polices
Produits d'assurance vie universelle	Valeur nominale initiale

Nous examinons et mettons à jour les hypothèses actuarielles liées aux résultats techniques (notamment celles liées à la mortalité, aux rachats, aux déchéances et au maintien des primes) qui servent de données d'entrée dans le cadre des modèles visant à établir la durée prévue des FAD et d'autres soldes actuariels au cours du troisième trimestre de chaque exercice, ou plus fréquemment si des données probantes suggèrent que les hypothèses devraient être révisées. Nous apportons des améliorations aux modèles au besoin, et toute modification découlant de ces mises à jour des hypothèses est appliquée de façon prospective.

L'amortissement des FAD est inclus au poste Variation nette des frais d'acquisition de polices différés dans l'état du résultat net.

Dans le cas des contrats de courte durée, les FAD sont regroupés conformément à la façon dont les contrats d'assurance sont acquis et administrés et dont la rentabilité des contrats est évaluée, et la recouvrabilité des FAD est examinée en fonction de la rentabilité des contrats d'assurance sous-jacents. Des produits tirés des placements sont prévus dans le cadre de l'évaluation de la recouvrabilité des FAD pour les contrats de courte durée. Les FAD pour les contrats de courte durée sont imputés aux charges au prorata des produits tirés des primes comptabilisés.

La **valeur des affaires acquises** correspond à un actif ou à un passif incorporel résultant d'un regroupement d'entreprises qui représente la différence entre les passifs liés aux titulaires de polices évalués conformément aux méthodes comptables de la société acquérante et la juste valeur estimative de ces passifs liés aux titulaires de polices en vigueur repris à la date d'acquisition. La valeur des affaires acquises peut être positive ou négative. Si elle est positive, la valeur des affaires acquises est comptabilisée dans les FAD. La valeur des affaires acquises est négative lorsque la juste valeur estimative des contrats en vigueur dans le cadre de l'acquisition d'une société d'assurance vie est inférieure au montant comptabilisé en tant que passifs au titre des contrats d'assurance et est comptabilisée au poste Prestations futures liées aux polices dans les états de la situation financière.

La valeur des affaires acquises est amortie de façon linéaire sur la durée résiduelle des polices sous-jacentes.

Les **montants recouvrables au titre de la réassurance** comprennent les montants à recevoir au titre de la réassurance des cédants ou des réassureurs, ainsi que les montants à recouvrer auprès des réassureurs au titre de la réassurance.

Dans le cours normal des activités, la société utilise la réassurance de façon à limiter les pertes qui pourraient découler de certains risques. Dans l'éventualité où des réassureurs tiers ne peuvent respecter leurs obligations, la société demeure responsable auprès de ses titulaires de polices de la partie réassurée.

En ce qui a trait aux contrats à long terme, les montants recouvrables au titre de la réassurance comprennent les montants à recevoir des réassureurs relativement aux sinistres payés ou impayés, aux sinistres survenus mais non déclarés ou aux prestations liées aux polices, et ils sont présentés déduction faite d'une réserve au titre de la recouvrabilité. La société cède à d'autres sociétés d'assurance, par l'intermédiaire de la réassurance, des contrats d'assurance invalidité, d'assurance maladie et d'assurance soins de longue durée ainsi que des contrats de transfert du risque lié aux régimes de retraite comportant un risque d'assurance important.

En ce qui a trait aux contrats à court terme, les montants recouvrables au titre de la réassurance correspondent aux montants estimatifs que des réassureurs doivent payer à la société relativement aux sinistres cédés payés et non payés et aux frais de règlement des sinistres, et ils sont présentés déduction faite d'une réserve pour recouvrabilité. Les recouvrements de pertes brutes ultimes dans le cadre des activités de réassurance autres que la réassurance contre les catastrophes sont estimés au moyen d'un examen des réclamations importantes sur une base individuelle et de la tranche cédée des sinistres survenus mais non déclarés, en supposant une répartition de la perte en fonction du pourcentage conservé. Les recouvrements de pertes brutes ultimes dans le cadre de nos activités de réassurance contre les catastrophes sont estimés en appliquant les modalités des contrats de réassurance aux estimations des pertes brutes ultimes. L'hypothèse la plus importante est la taille moyenne des pertes individuelles pour les sinistres qui sont survenus mais qui n'ont pas encore été déclarés et l'estimation des pertes brutes ultimes. Le montant ultime de la réassurance cédée recouvrable est inconnu jusqu'à ce que toutes les pertes soient réglées.

Les montants à recevoir au titre de la réassurance comprennent les montants à recevoir de tiers réassureurs et cédants qui devraient être réglés dans un délai de un an. Les montants à recevoir au titre de la réassurance sont de nature à court terme, et leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable.

Le **goodwill** représente l'excédent des montants payés pour l'acquisition d'affaires sur la juste valeur des actifs nets acquis, déduction faite de toute perte de valeur du goodwill comptabilisée. Le goodwill est comptabilisé au moment de l'acquisition.

Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances, comme une détérioration du marché ou des conditions de marché défavorables, indiquent qu'il est plus probable qu'improbable que la valeur comptable de l'unité d'exploitation, goodwill inclus, puisse excéder la juste valeur.

La dépréciation du goodwill est évaluée et comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable d'une unité d'exploitation, goodwill inclus, sur sa juste valeur, sans dépasser la valeur comptable du goodwill de l'unité d'exploitation. Aucun ajustement pour perte de valeur n'a été apporté au goodwill pour la période.

Le goodwill est inclus au poste Autres actifs dans les états de la situation financière.

Les **actifs et les passifs des comptes distincts** sont des fonds détenus séparément des actifs et des passifs généraux de la société. Les actifs des comptes distincts comprennent les fonds qui représentent les placements des titulaires de contrats visant des produits d'assurance à capital variable, lesquels assument le risque de placement relatif à ces fonds. Les produits tirés des placements et les profits et les pertes sur les placements provenant de ces fonds distincts s'accumulent au bénéfice des titulaires de contrat. La société présente séparément, à titre d'actifs et de passifs, les placements détenus dans ces comptes distincts et les passifs des comptes distincts si i) ces comptes distincts sont légalement comptabilisés; ii) les actifs couvrant les passifs sur contrat sont légalement isolés des passifs généraux de la société; iii) les directives de placement sont données par le titulaire du contrat; et iv) la totalité du rendement des placements, déduction faite des cotisations et des frais liés aux contrats, est transférée au titulaire du contrat. De plus, les actifs des régimes de retraite admissibles de la société sont inclus dans les comptes distincts. Les actifs de ces comptes sont comptabilisés à la juste valeur. Les dépôts, les produits nets tirés des placements et les profits et les pertes réalisés sur les placements à l'égard de ces comptes sont exclus des produits, et les augmentations connexes du passif sont exclues des prestations et des charges dans les états du résultat net. Les comptes distincts sont établis conformément aux lois sur l'assurance et ne peuvent être imputés aux passifs découlant d'autres activités de la société.

Actifs affectés en garantie : la société reçoit et fournit des garanties à l'égard de certains contrats dérivés afin de respecter ses obligations contractuelles. Le montant de garantie requis est déterminé par l'évaluation de chaque contrat selon l'évaluation à la valeur de marché, et le type de garantie à déposer est précisé dans l'entente conclue avec chaque contrepartie.

Les garanties fournies continuent d'être comptabilisées dans les états de la situation financière, car la société conserve tous les droits liés à ces actifs.

Les garanties reçues ne sont pas comptabilisées dans les états de la situation financière, à moins que la société n'acquière les droits relatifs aux risques et avantages économiques liés à ces actifs.

Transactions d'emprunt garanti : les titres vendus en vertu de conventions de rachat sont des transactions d'emprunt garanti. Une convention de rachat confère au prêteur de titres le droit de recevoir de la contrepartie suffisamment de trésorerie pour acheter les mêmes titres à l'échéance de la convention. Ces transactions sont évaluées au coût amorti et sont comptabilisées aux montants auxquels les titres ont été initialement vendus.

La société comptabilise un actif dans les états de la situation financière, qui représente la trésorerie reçue, et un passif du même montant, qui représente l'obligation de racheter les titres prêtés. Les conventions de rachat avec la même contrepartie sont présentées sur une base nette dans les états de la situation financière lorsque les critères de compensation sont respectés.

Les **prestations futures liées aux polices** correspondent à la valeur actualisée des prestations futures prévues liées aux polices à payer aux titulaires ou en leur nom et de certaines charges connexes, diminuée de la valeur actualisée des primes nettes prévues à recouvrer auprès des titulaires de polices. Les principales hypothèses qui sont utilisées pour établir les prestations futures liées aux polices sont les suivantes : mortalité, déchéances, incidence, résiliation, charges liées aux sinistres et autres événements éventuels selon le type de produit. La société regroupe les contrats en cohortes annuelles en fonction du type de produit et de la date de passation du contrat aux fins du calcul du passif au titre des prestations futures liées aux polices.

La société met à jour son estimation des flux de trésorerie sur la totalité de la durée de vie d'un groupe de contrats en fonction des résultats techniques passés réels et des hypothèses actuelles relatives aux flux de trésorerie futurs. Au troisième trimestre de chaque exercice, la société revoit les hypothèses relatives aux flux de trésorerie, y compris les hypothèses relatives aux charges liées aux sinistres. Les révisions des hypothèses seront reflétées dans le ratio des primes nettes et dans le calcul des prestations futures liées aux polices pour le trimestre au cours duquel les hypothèses seront révisées. La variation du passif en raison des résultats techniques réels est comptabilisée au poste Sinistres et prestations aux titulaires de polices dans les états du résultat net.

La société évalue les prestations futures liées aux polices à chaque période de présentation de l'information financière au moyen du taux d'actualisation arrêté et de la courbe des taux d'actualisation courante. Afin de déterminer le taux d'actualisation arrêté, la société détermine un taux scalaire unique par cohorte qui est équivalent à la courbe BVSC de Bloomberg portant sur les rendements des obligations assorties de la notation A. Aux fins de la réévaluation aux taux d'actualisation actuels, la société utilise la courbe à terme actuelle BVCS de Bloomberg portant sur les rendements des obligations assorties de la notation A. Le même ratio de primes nettes, calculé au moyen du taux d'actualisation arrêté, est utilisé pour les deux mesures des prestations futures liées aux polices. La courbe est calculée en fonction du taux d'actualisation arrêté, calculé selon une moyenne mensuelle mobile de chaque point (c.-à-d. la durée du contrat) sur la courbe BVSC de Bloomberg. En ce qui a trait à certains passifs d'assurance vie à long terme dont les flux de trésorerie futurs prévus sont plus longs que la durée du dernier contrat observable (30 ans), le taux d'actualisation pour les flux de trésorerie futurs au-delà de 30 ans sera maintenu constant au taux à terme observable ultime (30 ans). L'écart entre la valeur comptable actualisée du passif au titre des prestations futures liées aux polices évalué au moyen de l'hypothèse du taux d'actualisation actuel et la même valeur évaluée au moyen de l'hypothèse du taux d'actualisation initial est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global au cours de la période.

Si la valeur actualisée des prestations prévues réelles et futures moins le solde des prestations futures liées aux polices au moment de la transition excède la valeur actualisée des primes brutes prévues réelles et futures, le ratio des primes nettes sera plafonné à 100 %, et des primes brutes relatives aux prestations futures liées aux polices seront détenues. La charge comptabilisée immédiatement correspondra à l'excédent du ratio de la prime nette non plafonnée sur 100 % de la valeur actualisée de la prime brute prévue future. Cette évaluation sera effectuée au niveau de la cohorte.

La société examine périodiquement ses estimations des provisions techniques au titre des prestations futures liées aux polices et les compare à ses résultats techniques réels. Les écarts entre les résultats techniques réels et les hypothèses utilisées dans l'établissement des prix de ces polices, garanties et avenants, ainsi que dans le calcul des passifs connexes, se traduisent par des variations du bénéfice et pourraient donner lieu à des pertes. L'incidence des variations de ces passifs estimatifs est incluse dans les états consolidés du résultat net pour la période au cours de laquelle les variations surviennent.

Passif lié aux bénéfices différés

En ce qui a trait aux produits à paiement limité, les primes brutes reçues en excédent des primes nettes sont différées lors de la comptabilisation initiale à titre de passif lié aux bénéfices différés. Les primes brutes sont évaluées au moyen d'hypothèses conformes à celles utilisées pour évaluer le passif au titre des prestations futures liées aux polices, y compris le taux d'actualisation, la mortalité, les déchéances et les charges.

Le passif lié aux bénéfices différés est amorti et comptabilisé à titre de sinistres et de prestations aux titulaires de polices au prorata des paiements de prestations futurs prévus au titre des contrats de rente. Des intérêts sont comptabilisés à l'égard du solde du passif lié aux bénéfices différés en fonction du taux d'actualisation déterminé au moment de l'établissement du contrat. La société examine et met à jour son estimation des flux de trésorerie liés au passif lié aux bénéfices différés en même temps que les estimations des flux de trésorerie liés au passif au titre des prestations futures liées aux polices. Lorsque les flux de trésorerie sont mis à jour, les estimations mises à jour sont utilisées pour recalculer le passif lié aux bénéfices différés au moment de l'établissement du contrat. Le passif lié aux bénéfices différés ainsi recalculé au début de la période de présentation de l'information financière considérée est comparé à la valeur comptable du passif lié aux bénéfices différés au début de la période de présentation de l'information financière considérée, et tout écart est comptabilisé à titre de débit ou de crédit au titre des produits tirés des primes.

Le passif lié aux bénéfices différés est comptabilisé dans les prestations futures liées aux polices et inclus à titre d'élément de rapprochement dans la ventilation des reports en avant.

Les **soldes de comptes des titulaires** représentent la valeur du contrat accumulée au bénéfice des titulaires de polices relativement aux contrats d'assurance vie universelle et aux contrats d'investissement. Dans le cas des produits à revenu fixe, ces montants correspondent généralement au cumul des dépôts plus les intérêts crédités, diminué des retraits, des paiements et du cumul des cotisations des titulaires. Les soldes des comptes de produits indexés correspondent à la somme des réserves au titre des contrats hôtes et des dérivés incorporés. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés sont incluses au poste Avantages relatifs aux contrats sensibles aux taux d'intérêt dans les états du résultat net, comme il est indiqué à la note 7, « Instruments dérivés ».

Des **passifs pour les sinistres non payés et les frais de règlement des sinistres (les « FRS »)** sont établis afin de couvrir les coûts estimatifs du paiement des sinistres. Ces réserves comprennent des estimations des réserves calculées dossier par dossier et les passifs liés aux sinistres survenus mais non déclarés. Les réserves calculées dossier par dossier comprennent le passif au titre des sinistres déclarés mais non payés. Les passifs liés aux sinistres survenus mais non déclarés comprennent une provision pour matérialisation éventuelle à l'égard des réserves calculées dossier par dossier, des pertes sur les sinistres actuellement réglés qui pourraient être rouverts dans l'avenir, ainsi que des sinistres survenus mais non déclarés. Ces passifs comprennent également une estimation des charges liées au règlement des sinistres, y compris les frais juridiques et autres, et des frais généraux liés à l'administration du processus de règlement des sinistres. Les passifs pour les sinistres non payés et les frais de règlement des sinistres au titre de l'assurance maladie et de l'assurance IARD sont inclus au poste Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats dans les états de la situation financière.

Dépôts : les ententes de réassurance qui n'exposent pas le réassureur à une possibilité raisonnable de perte importante liée au risque d'assurance sont comptabilisées à titre de dépôts. Au moment de la comptabilisation initiale, les fonds retenus ou les dépôts sont évalués en fonction de la contrepartie payée ou reçue, moins les primes ou les honoraires explicitement identifiés qui doivent être conservés par l'assureur ou le réassureur. Toute commission versée est comptabilisée dans un compte de sens contraire passif compensant les dépôts et amortie dans les charges sur la durée des ententes. Le montant des fonds retenus ou des dépôts et tout solde à recevoir de la société cédante ou à payer à cette dernière seront ajustés aux dates de clôture subséquentes, et le rendement effectif des dépôts reflétera les paiements réels à ce jour et les paiements futurs prévus, avec un crédit ou un débit correspondant porté au poste Avantages relatifs aux contrats sensibles aux taux d'intérêt.

Les **prestations au titre du risque de marché**, qui sont des contrats ou des caractéristiques de contrat offrant au titulaire de police une protection contre un risque lié aux marchés financiers autre que minime et exposent la société à un risque lié aux marchés financiers autre que minime, sont évaluées à la juste valeur, pour chaque contrat individuel. La variation périodique de la juste valeur est comptabilisée en résultat net, à l'exception de la variation périodique de la juste valeur liée au risque de crédit propre à un instrument, laquelle est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La société classe l'avenant de revenu viager comme des prestations au titre du risque de marché. L'avenant de revenu viager offre des garanties de retrait minimum sur certains produits indexés de rentes à capital fixe.

Le total des honoraires attribués comprend les honoraires explicites liés à cet avenant et ne peut être négatif ni supérieur au total des honoraires contractuels et des cotisations recouvrables auprès du titulaire du contrat. Les seules charges sont liées à l'avenant et au rachat. Les frais de rachat ne sont pas inclus dans l'évaluation de la juste valeur, car ils ne financent aucune prestation future. Les flux de trésorerie sont projetés au moyen de scénarios sans risque générés par la société.

Les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul des prestations au titre du risque de marché constituent les hypothèses les plus probables de la société. Les hypothèses sont ajustées pour refléter la juste valeur au moyen de l'application d'une marge pour le risque non couvrable et un ajustement pour l'écart de crédit propre par le biais du taux d'actualisation. Le taux d'actualisation sans risque correspond au taux du Trésor américain propre au scénario.

Les prestations au titre du risque de marché ayant une valeur positive sont inscrites à titre d'autres d'actifs, tandis que les justes valeurs négatives sont inscrites à titre de passifs liés aux prestations au titre du risque de marché dans les états de la situation financière.

Entités structurées : la société investit une partie de ses actifs dans des entités structurées qui émettent des placements, comme des titres d'emprunt et des titres privilégiés, à l'intention de filiales de la société, ainsi que ses comptes de contrats de réassurance. La société est le principal bénéficiaire des rendements variables des actifs détenus au sein des entités, puisque le gestionnaire de placements des entités structurées est une partie liée et que la société a une importante participation économique dans les entités structurées. Par conséquent, ces entités sont consolidées dans les états financiers de la société.

Les passifs des entités qui ne sont pas éliminés à la consolidation sont comptabilisés à titre de passifs des entités structurées.

La valeur comptable de la participation de la société dans les entités structurées est déterminée conformément aux méthodes comptables de la société relativement aux titres sous-jacents détenus dans les entités structurées.

Les **passifs liés aux retenues de fonds** représentent un montant à payer au titre des montants retenus contractuellement conformément aux ententes de réassurance aux termes desquelles la Compagnie de Rentes Brookfield agit à titre de société cédante. Bien que les actifs associés aux passifs liés aux retenues de fonds soient légalement détenus par la Compagnie de Rentes Brookfield, le réassureur est assujéti à tous les rendements des placements et à tous les droits et obligations économiques associés aux actifs liés aux retenues de fonds, comme il est assujéti à ceux associés aux actifs investis qu'il détient directement. Le solde des passifs liés aux retenues de fonds de la Compagnie de Rentes Brookfield comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les titres à revenu fixe et les dérivés comptabilisés à la juste valeur et est porté au crédit des primes, des produits tirés des (pertes liées aux) placements, des prestations à payer et des autres charges déduites à mesure qu'ils sont engagés au coût. Les passifs liés aux retenues de fonds sont comptabilisés au poste Autres passifs dans l'état de la situation financière.

Réassurance acceptée : NER Ltd. a conclu un accord de rétrocession le 3 septembre 2021 avec une société d'assurance tierce visant la réassurance de rentes à terme fixe pluriannuelles garanties.

NER Ltd. prend en charge des contrats d'assurance dans le cadre d'ententes de coassurance modifiée. De façon générale, NER Ltd. a le droit de compenser les montants à l'égard des contrats de réassurance, mais a choisi de présenter les montants bruts au titre des règlements de réassurance à payer à la société cédante et à recevoir de cette dernière.

Les actifs et les passifs pris en charge en vertu des ententes de coassurance modifiée sont présentés à leur valeur brute dans le bilan. Comme ce contrat ne transfère pas un risque d'assurance important, il est comptabilisé selon la méthode de comptabilisation à titre d'acompte.

Le 8 octobre 2021, NER SPC a conclu un accord de rétrocession avec une société d'assurance en vue de réassurer les rentes à capital fixe liées à un indice boursier.

NER SPC prend en charge des contrats d'assurance dans le cadre d'ententes de coassurance modifiée et d'ententes de coassurance. Les variations des passifs relatifs aux contrats sensibles aux taux d'intérêt, excluant les dépôts et les retraits, sont comptabilisées au poste Avantages relatifs aux contrats sensibles aux taux d'intérêt dans les états du résultat net. Les charges hors de la valeur du compte, comme les commissions et les taxes d'accise fédérales, sont incluses au poste Autres charges de réassurance dans les états du résultat net.

Polices d'assurance avec participation : dans le cas de la majorité des polices avec participation, les bénéfices gagnés sont réservés au paiement des participations des titulaires de polices, à l'exception de la quote-part des actionnaires des bénéfices liés aux polices avec participation, qui est limitée au montant le plus élevé entre 10 % du bénéfice lié aux polices avec participation et 50 cents par tranche de mille dollars de la valeur nominale de l'assurance vie avec participation en vigueur. L'intérêt des titulaires de polices avec participation comprend le bénéfice net cumulé des polices avec participation réservé aux participations des titulaires de polices (moins le bénéfice net attribué aux actionnaires, comme il est mentionné précédemment), ainsi qu'une quote-part des profits (pertes) latents sur les placements.

Pour toutes les autres polices avec participation, la répartition des participations aux titulaires de polices est fondée sur une comparaison des taux historiques de mortalité, d'intérêt et de charges, établis périodiquement pour que les régimes d'assurance, l'âge lors de l'émission et la durée des polices soient représentatifs, et des taux correspondants pris en compte dans le calcul des primes.

Ces participations sont incluses au poste Autres fonds réservés aux titulaires de polices dans les états de la situation financière.

Primes, prestations, sinistres survenus et charges

Les primes sur les produits d'assurance vie et d'assurance maladie ordinaires traditionnelles sont comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles. Les prestations et les charges sont associées aux primes acquises de manière à comptabiliser les bénéfices sur la durée des contrats d'assurance.

Les primes sur les rentes reçues relativement aux contrats de rentes à primes temporaires et les contrats de rentes complémentaires comportant un risque viager important sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont exigibles. Les primes sur les rentes différées sont comptabilisées à titre de dépôts plutôt qu'à titre de produits. Les produits tirés des contrats de rentes différées correspondent principalement aux frais de rachat et, dans le cas des rentes à capital variable, aux frais administratifs facturés aux titulaires de contrat.

Les produits tirés de l'assurance vie universelle et de l'assurance vie entière à prime unique représentent les sommes facturées aux titulaires de polices, y compris les charges au titre de la mortalité, les frais de rachat réellement payés et les frais de gestion des polices gagnés. Les montants inclus dans les prestations correspondent à l'excédent des sinistres sur les soldes de comptes remis aux titulaires de polices et les intérêts crédités aux soldes de comptes.

Les primes sur les produits d'assurance IARD sont comptabilisées à titre de produits sur la période du contrat proportionnellement au montant de la protection d'assurance, qui est généralement réparti également sur la période du contrat. Les sinistres survenus comprennent les sinistres payés et les frais de règlement des sinistres ainsi que la variation des réserves.

Les primes brutes du secteur Transfert du risque lié aux régimes de retraite sur les polices émises sont comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Lorsque les primes sont comptabilisées, les prestations futures liées aux polices sont calculées, de sorte que les prestations et charges sont appariées à ces produits. Les primes cédées sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles et conformément aux modalités de l'entente contractuelle entre la société et le réassureur. Les remboursements de primes, le cas échéant, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les prestations aux titulaires de polices sont comptabilisées dans les états du résultat net lorsqu'elles sont exigibles et engagées.

Les **obligations au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite et les coûts** liés à nos régimes de retraite bloqués sont estimés au moyen d'hypothèses, notamment des facteurs démographiques comme l'âge de la retraite et la mortalité.

La société utilise un taux d'actualisation pour déterminer la valeur actualisée des avantages futurs à la date d'évaluation. La ligne directrice pour établir ce taux est le taux des obligations de sociétés à long terme de grande qualité. À cette fin, un portefeuille hypothétique d'obligations correspondant aux versements de prestations mensuels prévus en vertu du régime de retraite a été constitué, et le rendement de ce portefeuille a été utilisé comme taux d'actualisation.

Pour formuler l'hypothèse relative au rendement des placements, nous nous sommes appuyés sur un modèle qui tient compte des facteurs suivants :

- le rendement à l'échéance courant des titres à revenu fixe;
- les prévisions d'inflation, de croissance du PIB et de rendement total pour chaque catégorie d'actifs;
- la performance historique du régime;
- la répartition cible de l'actif;
- les écarts-types et corrélations normalisés liés aux rendements historiques et futurs prévus de chaque catégorie d'actifs et à l'inflation.

L'hypothèse issue de ce modèle est le taux de rendement présumé de la répartition cible de l'actif des régimes, déduction faite des charges liées aux placements, et reflète les rendements prévus des actifs courants et futurs des régimes.

Selon cette approche, le rendement calculé variera d'un exercice à l'autre; toutefois, la société a pour politique de maintenir cette hypothèse à long terme relativement constante.

Les **produits d'intérêts** sur les placements évalués au coût amorti sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les **dividendes** sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir les paiements est établi.

Les **profits (pertes) liés aux placements** comprennent les profits et les pertes réalisés sur les placements qui représentent l'écart entre le produit net de la vente et le prix d'achat, les profits ou les pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché des placements qui mesurent l'écart entre la juste valeur des placements à chaque date de clôture et leur prix d'achat, la correction de valeur pour pertes de crédit et les profits (pertes) de change.

Les **frais initiaux liés aux placements** sont considérés comme des frais de montage de prêts et sont inscrits à l'actif dans la valeur comptable des prêts et créances à mesure qu'ils sont reçus et amortis sur la durée des prêts.

Les **résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds** comprennent les produits tirés des placements découlant des retenues de fonds et les variations de la juste valeur des dérivés incorporés dans les contrats de réassurance. Les variations de la juste valeur des dérivés incorporés sont incluses dans les résultats nets tirés des placements dans les états du résultat net.

Les **actifs et les passifs d'impôt exigible** sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci dans un délai de un an. Les taux d'imposition et les lois sur l'impôt utilisés pour calculer les montants sont ceux qui sont adoptés ou quasi adoptés à la clôture de chaque exercice.

Des **actifs d'impôt différé** sont généralement comptabilisés dans la mesure où il est probable que la société disposera de bénéfices imposables auxquels elle pourra imputer les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés. Dans la mesure où il n'est pas probable que la société dispose d'un bénéfice imposable auquel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

Les passifs d'impôt différé sont évalués au moyen de l'application de la méthode du report variable aux différences temporaires qui existent entre la base fiscale des actifs et des passifs utilisée pour le calcul du bénéfice imposable et leur valeur comptable dans les états financiers. Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés relativement aux différences temporaires imposables, sauf lorsque la société est en mesure de contrôler la résorption de la différence temporaire et qu'il est probable que les différences temporaires ne feront pas l'objet d'une résorption dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale auprès d'une seule entité imposable, ou que la société a l'intention de régler ses passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net dans le cas où il existe différentes entités imposables soumises à la même administration fiscale et qu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible.

Monnaies étrangères : la monnaie locale des filiales étrangères de la société est réputée être la monnaie fonctionnelle du pays dans lequel ces filiales exercent leurs activités. Les états financiers des filiales étrangères de la société sont convertis en dollars américains au taux de change en vigueur à la fin d'une période de présentation de l'information financière pour les actifs et les passifs et aux taux de change moyens en vigueur au cours de la période pour les états des résultats.

Les profits et les pertes latents liés à la conversion de l'actif net sont comptabilisés à titre d'écarts de change latents et inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global. Les variations des écarts de change latents sont incluses dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes liés aux opérations en monnaies étrangères sont présentés au poste Produits nets tirés des placements ou au poste Résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds dans les états du résultat net.

Secteurs : conformément à l'ASC 280, *Operating Segments*, la société a recours à une approche de gestion pour déterminer les secteurs opérationnels. L'approche de gestion tient compte de l'organisation interne et de la présentation de l'information adoptées par le principal décideur opérationnel de la société pour la prise de décisions, l'affectation des ressources et l'évaluation de la performance. Le principal décideur opérationnel identifié pour la société est le chef de la direction, qui examine les résultats d'exploitation lorsqu'il prend des décisions concernant l'affectation des ressources et l'évaluation de la performance de la société. Nos activités ont été réorganisées en trois secteurs à présenter : Assurance directe, Réassurance et Transfert du risque lié aux régimes de retraite (se reporter à la note 24).

Bénéfice par action : les porteurs des actions de catégorie C ont le droit de recevoir des distributions si elles sont déclarées ou autorisées, selon les modalités auxquelles elles le seront et au moment où elles le seront. Notre conseil d'administration a adopté une politique selon laquelle les distributions sur les actions de catégorie C seront versées trimestriellement à un montant égal au bénéfice distribuable de la société (déterminé par la direction de la société) après le paiement des distributions sur les actions échangeables de catégorie A, les actions de catégorie B et toute autre action de rang supérieur aux actions de catégorie C, et après la constitution d'une provision pour charges, besoins en trésorerie prévus et autres ajustements similaires. Le nombre total d'actions de catégorie C en circulation a été utilisé pour calculer le bénéfice par action de base. Les actions échangeables de catégorie A et les actions de catégorie B ne sont pas considérées comme des titres participatifs ou comme des actions ordinaires et, par conséquent, le bénéfice par action ne s'applique pas à ces catégories d'actions.

Le bénéfice de base par action attribuable aux porteurs d'actions de catégorie C est calculé en divisant le bénéfice net de la société pour l'exercice, moins les distributions à payer aux porteurs d'actions échangeables de catégorie A, d'actions de catégorie B et d'actions privilégiées, par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie C en circulation au cours de l'exercice.

Éventualités liées aux litiges : les litiges existants et potentiels sont examinés chaque trimestre afin de déterminer s'il est nécessaire d'apporter des ajustements aux passifs au titre des pertes probables. Des réserves au titre des pertes sont inscrites chaque fois que des pertes sont probables et qu'elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Si aucune estimation dans la fourchette des pertes possibles n'est plus probable qu'une autre estimation, une réserve est comptabilisée en fonction du point inférieur de la fourchette.

Adoption de nouvelles normes comptables

Dans le cas des contrats d'assurance de longue durée, l'ASU 2018-12, *Targeted Improvements to the Accounting for Long-Duration Contracts* (l'« ASU 2018-12 »), publiée en août 2018, modifie l'évaluation et les informations à fournir sur les passifs d'assurance et les frais d'acquisition différés liés aux contrats de longue durée émis par des assureurs. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts après le 15 décembre 2022, y compris les périodes intermédiaires comprises dans ces exercices. La société a adopté l'ASU 2018-12 avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, et la date de transition est le 1^{er} janvier 2021. L'adoption initiale du passif au titre des prestations futures liées aux polices et des FAD doit être présentée selon une approche rétrospective intégrale ou une approche rétrospective modifiée. Les prestations au titre du risque de marché s'entendent des contrats ou des caractéristiques de contrat offrant au titulaire de contrat une protection contre un risque lié aux marchés financiers autre que minime tout en exposant la société à un risque lié aux marchés financiers autre que minime. Dans le cas des prestations au titre du risque de marché, une application rétrospective intégrale est requise. La société a choisi d'appliquer une méthode de transition rétrospective modifiée en ce qui a trait au passif au titre des prestations futures liées aux polices et des FAD. Certaines filiales d'assurance de la société ont commencé à souscrire des polices ou ont été achetées par la société au cours de la période de transition. Par conséquent, la date d'adoption de l'ASU 2018-12 par ces sociétés correspond à la date de création de l'entreprise ou à la date d'achat.

Les lignes directrices relatives à l'ASU 2018-12 ne prescrivent pas le niveau approprié de regroupement des informations à fournir; toutefois, les montants des différents secteurs à présenter ne peuvent être regroupés. Les facteurs pris en compte pour déterminer le niveau de regroupement des informations à fournir comprennent le type de couverture, la région géographique, le marché et le type de client. Nous avons identifié les niveaux de regroupement suivants pour les informations à fournir en vertu de l'ASU 2018-12 : l'assurance directe, la réassurance et le transfert du risque lié aux régimes de retraite. Les informations fournies ne tiennent pas compte des niveaux de regroupement en ce qui concerne les soldes négligeables. Au moment de la transition, au 1^{er} janvier 2021, l'adoption de l'ASU 2018-12 n'a donné lieu à aucun ajustement significatif des bénéfices non distribués ou des passifs au titre des prestations futures liées aux polices.

Changements de méthodes comptables futurs

La société a continué d'évaluer l'incidence des changements de méthodes comptables futurs comme suit :

Norme	Description	Date d'entrée en vigueur et mode d'adoption	Incidence sur les états financiers
ASU 2020-04, <i>Reference Rate Reform (Topic 848): Facilitation of the Effects of Reference Rate Reform on Financial Reporting</i>	Les modifications comprises dans ces directives prévoient des mesures de simplification et des exceptions facultatives pour l'application des PCGR aux contrats, aux relations de couverture et aux autres transactions touchées par la réforme des taux de référence si certains critères sont respectés. Les directives s'appliquent seulement aux contrats, aux relations de couverture et aux autres transactions qui font référence au taux LIBOR ou à un autre taux de référence qui devrait être abandonné en raison de la réforme des taux de référence.	Les modifications comprises dans ces directives sont entrées en vigueur pour toutes les entités le 12 mars 2020 et seront applicables jusqu'au 31 mars 2023, date à laquelle l'application des exceptions et des mesures de simplification facultatives ne sera plus permise. Le FASB procède actuellement à des délibérations au sujet d'une ASU qui reporterait la date limite d'application au 31 décembre 2024.	L'inventaire des expositions au taux LIBOR a été réalisé, et celles-ci se limitent principalement aux obligations à taux variable, aux placements alternatifs et aux emprunts liés à des coentreprises. Certains contrats compris dans ces catégories sont arrivés à échéance avant le 31 décembre 2021, soit la date de début de l'abandon du taux LIBOR. L'abandon du taux LIBOR ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers ou les notes annexes de la société.

NOTE 3. PLACEMENTS DANS DES TITRES À ÉCHÉANCE FIXE DISPONIBLES À LA VENTE

Le tableau suivant présente le coût amorti et la juste valeur des titres à échéance fixe disponibles à la vente.

AU 31 MARS 2023 EN M\$ US	Coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Correction de valeur pour pertes de crédit	Valeur comptable/ juste valeur
Titres à échéance fixe disponibles à la vente					
Titres du Trésor et du gouvernement américains	148 \$	— \$	(33) \$	— \$	115 \$
Titres d'États et de subdivisions politiques américains	854	1	(16)	—	839
Titres de gouvernements étrangers	393	1	(19)	—	375
Titres de créance de sociétés	14 430	37	(711)	(13)	13 743
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	130	—	(5)	—	125
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	419	5	(21)	—	403
Titres de créance garantis	978	15	(19)	(9)	965
Total des placements dans des titres à échéance fixe disponibles à la vente	17 352 \$	59 \$	(824) \$	(22) \$	16 565 \$

AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN M\$ US	Coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Correction de valeur pour pertes de crédit	Valeur comptable/ juste valeur
Titres à échéance fixe disponibles à la vente					
Titres du Trésor et du gouvernement américains	148 \$	— \$	(38) \$	— \$	110 \$
Titres d'États et de subdivisions politiques américains	880	—	(25)	—	855
Titres de gouvernements étrangers	353	1	(36)	—	318
Titres de créance de sociétés	14 667	35	(1 136)	(24)	13 542
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	133	—	(6)	—	127
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	422	5	(19)	—	408
Titres de créance garantis	1 291	9	(51)	(6)	1 243
Total des placements dans des titres à échéance fixe disponibles à la vente	17 894 \$	50 \$	(1 311) \$	(30) \$	16 603 \$

Le tableau suivant présente le coût amorti et la juste valeur des titres à échéance fixe disponibles à la vente, en fonction de leur échéance contractuelle.

EN M\$ US	31 mars 2023		31 décembre 2022	
	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur
Échéance dans un an ou moins	689 \$	682 \$	494 \$	489 \$
Échéance dans un an à cinq ans	5 251	5 106	5 244	5 072
Échéance dans cinq à dix ans	5 211	5 022	5 907	5 436
Échéance dans plus de dix ans	6 201	5 755	6 249	5 606
Total	17 352 \$	16 565 \$	17 894 \$	16 603 \$

Les échéances réelles peuvent différer des échéances contractuelles, car les emprunteurs pourraient avoir le droit de demander le rachat ou le remboursement par anticipation des obligations avec ou sans pénalité pour remboursement anticipé. Les titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux, qui ne sont pas assortis d'une seule échéance, ont été présentés en fonction de l'année de l'échéance contractuelle finale.

Le tableau suivant présente le produit de la vente de titres à échéance fixe disponibles à la vente, ainsi que les profits et les pertes bruts réalisés connexes.

POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 MARS
EN M\$ US

	2023	2022
Produit de la vente de titres à échéance fixe disponibles à la vente	2 017 \$	282 \$
Profits bruts réalisés	24	89
Pertes brutes réalisées	(59)	(91)

Les profits et les pertes liés aux titres vendus sont déterminés sur la base du premier entré, premier sorti. De plus, la société a donné en garantie des obligations relativement à certaines ententes et transactions, comme des ententes de financement et des ententes de réassurance. La valeur comptable des obligations données en garantie était de 44 M\$ et de 45 M\$ au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, respectivement.

Conformément à divers règlements, la société détient des titres en dépôt auprès des autorités de réglementation; la valeur comptable de ces titres s'établissait à 30 M\$ et à 51 M\$ au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, respectivement.

Le tableau suivant présente les pertes brutes latentes et la juste valeur des titres à échéance fixe disponibles à la vente, regroupées par catégorie de placements et par périodes durant lesquelles les titres individuels se trouvaient en position de perte latente continue en raison des facteurs du marché.

	Moins de 12 mois			12 mois ou plus			Total		
	Nombre d'émissions	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Nombre d'émissions	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Nombre d'émissions	Pertes brutes latentes	Juste valeur
AU 31 MARS 2023									
EN M\$ US, SAUF LE NOMBRE D'ÉMISSIONS									
Titres à échéance fixe disponibles à la vente									
Titres du Trésor et du gouvernement américains	19	(1) \$	37 \$	19	(32) \$	74 \$	38	(33) \$	111 \$
Titres d'États et de subdivisions politiques américains	483	(16)	718	—	—	—	483	(16)	718
Titres de gouvernements étrangers	46	(4)	303	23	(15)	55	69	(19)	358
Titres de créance de sociétés	1 472	(486)	11 075	412	(219)	1 330	1 884	(705)	12 405
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	46	(5)	124	—	—	—	46	(5)	124
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	36	(7)	264	39	(14)	129	75	(21)	393
Titres de créance garantis	90	(24)	720	16	(1)	24	106	(25)	744
Total	2 192	(543) \$	13 241 \$	509	(281) \$	1 612 \$	2 701	(824) \$	14 853 \$

	Moins de 12 mois			12 mois ou plus			Total		
	Nombre d'émissions	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Nombre d'émissions	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Nombre d'émissions	Pertes brutes latentes	Juste valeur
AU 31 DÉCEMBRE 2022									
EN M\$ US, SAUF LE NOMBRE D'ÉMISSIONS									
Titres à échéance fixe disponibles à la vente									
Titres du Trésor et du gouvernement américains	41	(36) \$	104 \$	5	(2) \$	4 \$	46	(38) \$	108 \$
Titres d'États et de subdivisions politiques américains	579	(25)	824	—	—	—	579	(25)	824
Titres de gouvernements étrangers	13	(23)	258	11	(13)	25	24	(36)	283
Titres de créance de sociétés	1 534	(944)	10 931	251	(192)	912	1 785	(1 136)	11 843
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	46	(6)	93	—	—	—	46	(6)	93
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	62	(14)	231	12	(5)	29	74	(19)	260
Titres de créance garantis	82	(50)	762	12	(1)	17	94	(51)	779
Total	2 357	(1 098) \$	13 203 \$	291	(213) \$	987 \$	2 648	(1 311) \$	14 190 \$

Correction de valeur pour pertes de crédit

Plusieurs hypothèses et estimations sous-jacentes sont formulées dans l'évaluation de la correction de valeur pour pertes de crédit, par exemple en ce qui concerne la situation financière, les perspectives à court et à long terme pour les titres émis ou l'émetteur, y compris les conditions et les tendances pertinentes du secteur et les répercussions des mesures prises par les agences de notation et des prix de souscription. Selon cette évaluation, les pertes latentes sur les obligations disponibles à la vente à l'égard desquelles aucune correction de valeur pour pertes de crédit n'a été comptabilisée étaient essentiellement liées aux titres à échéance fixe disponibles à la vente détenus par la société dans le secteur du transport.

Le tableau suivant présente le report en avant de la correction de valeur pour pertes de crédit liées aux titres à échéance fixe disponibles à la vente pour le trimestre clos le 31 mars 2023. Il n'y avait aucune perte de crédit cumulée au 1^{er} janvier 2022, et aucune perte de crédit n'a été comptabilisée au cours du trimestre clos le 31 mars 2022.

	Titres d'États et de subdivisions politiques américains	Titres de créance de sociétés	Titres de créance garantis	Total
POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2023 EN M\$ US				
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	(1) \$	(23) \$	(5) \$	(29) \$
Pertes de crédit comptabilisées sur les titres à l'égard desquels aucune perte de crédit n'a été comptabilisée au cours d'une période antérieure	—	(1)	(5)	(6)
Réductions liées aux titres vendus au cours de la période	1	12	2	15
Correction de valeur sur les titres à l'égard desquels une correction de valeur a été comptabilisée au cours d'une période antérieure	—	(1)	(1)	(2)
Solde au 31 mars 2023	— \$	(13) \$	(9) \$	(22) \$

Au 31 mars 2023, aucun intérêt à recevoir n'avait été radié.

NOTE 4. TITRES DE CAPITAUX PROPRES

Le tableau suivant présente les composantes de la variation des profits nets (des pertes nettes) sur les titres de capitaux propres comptabilisés au poste Profits (pertes) liés aux placements, montant net, dans les états du résultat net.

POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 MARS EN M\$ US	2023	2022
Profits (pertes) latents sur les titres de capitaux propres	(89) \$	(50) \$
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de capitaux propres	(89) \$	(50) \$

Le tableau ci-dessous présente la répartition des titres de capitaux propres par secteur, en fonction de la juste valeur.

EN M\$ US	31 mars 2023	31 décembre 2022
Biens de consommation	6,0 %	5,0 %
Énergie et services publics	3,0 %	3,0 %
Finances	70,0 %	66,0 %
Soins de santé	2,0 %	5,0 %
Activités industrielles	1,0 %	2,0 %
Technologies de l'information	18,0 %	14,0 %
Autres	— %	5,0 %
Total	100,0 %	100,0 %

NOTE 5. PRÊTS HYPOTHÉCAIRES LIÉS À DES BIENS IMMOBILIERS

En général, les prêts hypothécaires commerciaux sont garantis par des privilèges de premier rang sur les biens immobiliers productifs. Les soldes en souffrance depuis plus de 90 jours sont présentés dans la colonne « Improductifs ». Le tableau suivant présente une analyse de l'antériorité des prêts.

AU 31 MARS 2023
EN M\$ US

	En règle	Improductifs	Total	Pourcentage
Immeubles résidentiels	915 \$	— \$	915 \$	15 %
Hôtels	1 105	—	1 105	18 %
Immeubles industriels	1 059	—	1 059	18 %
Immeubles de bureaux	1 088	27	1 115	19 %
Parcs de stationnement	418	—	418	7 %
Immeubles de commerce de détail	869	—	869	14 %
Entrepôts	120	—	120	2 %
Autres	414	—	414	7 %
Total	5 988 \$	27 \$	6 015 \$	100 %
Correction de valeur pour pertes de crédit			(52)	
Total, déduction faite de la correction de valeur			5 963 \$	

AU 31 DÉCEMBRE 2022
EN M\$ US

	En règle	Improductifs	Total	Pourcentage
Immeubles résidentiels	907 \$	— \$	907 \$	15 %
Hôtels	1 114	—	1 114	19 %
Immeubles industriels	1 050	—	1 050	18 %
Immeubles de bureaux	1 160	27	1 187	20 %
Parcs de stationnement	420	—	420	7 %
Immeubles de commerce de détail	874	—	874	15 %
Entrepôts	120	—	120	2 %
Autres	257	—	257	4 %
Total	5 902 \$	27 \$	5 929 \$	100 %
Correction de valeur pour pertes de crédit			(41)	
Total, déduction faite de la correction de valeur			5 888 \$	

Correction de valeur pour pertes de crédit

Le tableau suivant présente le report en avant de la correction de valeur pour pertes de crédit liées aux prêts hypothécaires.

POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 MARS
EN M\$ US

	2023	2022
Solde au 1 ^{er} janvier	(41) \$	(1) \$
Variation nette de la correction de valeur pour pertes sur prêts	(11)	(2)
Solde au 31 mars	(52) \$	(3) \$

Le tableau suivant présente les soldes de l'actif et la correction de valeur pour pertes de crédit liées aux prêts hypothécaires, par type de bien immobilier.

EN M\$ US	31 mars 2023		31 décembre 2022	
	Solde de l'actif	Correction de valeur	Solde de l'actif	Correction de valeur
Immeubles résidentiels	915 \$	(4) \$	907 \$	(1) \$
Hôtels	1 105	(8)	1 114	(6)
Immeubles industriels	1 059	(4)	1 050	(4)
Immeubles de bureaux	1 115	(23)	1 187	(17)
Parcs de stationnement	418	(5)	420	(6)
Immeubles de commerce de détail	869	(4)	874	(4)
Entrepôts	120	—	120	(2)
Autres	414	(4)	257	(1)
Total	6 015 \$	(52) \$	5 929 \$	(41) \$

Indicateurs de la qualité du crédit

Les prêts hypothécaires sont ventilés par type de bien immobilier, et des facteurs quantitatifs et qualitatifs relatifs à la correction de valeur sont appliqués. Les facteurs qualitatifs sont établis chaque trimestre au moyen du regroupement des actifs qui présentent des caractéristiques de risque et des résultats techniques passés similaires et sont ajustés pour tenir compte de la tendance attendue dans le contexte actuel du marché. Les pertes de crédit sont regroupées par type de bien immobilier de façon à représenter les caractéristiques de risque les plus semblables et les plus fiables au sein de notre portefeuille. Le tableau suivant présente le coût amorti des prêts hypothécaires par année de montage et par type de bien immobilier.

AU 31 MARS 2023 EN M\$ US	Coût amorti selon l'année de montage						Total
	2023	2022	2021	2020	2019	Années antérieures	
Immeubles résidentiels	— \$	359 \$	178 \$	83 \$	126 \$	169 \$	915 \$
Hôtels	35	216	135	39	77	603	1 105
Immeubles industriels	—	290	172	185	120	292	1 059
Immeubles de bureaux	—	137	9	24	46	899	1 115
Parcs de stationnement	—	54	29	3	13	319	418
Immeubles de commerce de détail	—	265	118	59	30	397	869
Entrepôts	—	8	21	36	23	32	120
Autres	143	134	45	—	17	75	414
Total	178 \$	1 463 \$	707 \$	429 \$	452 \$	2 786 \$	6 015 \$
Correction de valeur pour pertes de crédit							(52)
Total, déduction faite de la correction de valeur							5 963 \$

En général, les prêts hypothécaires sont garantis par des privilèges de premier rang sur les biens immobiliers productifs, et le ratio prêt-valeur peut atteindre jusqu'à 75 %. La société a pour politique de ne pas comptabiliser les intérêts sur les prêts qui sont en souffrance depuis 90 jours et pour lesquels les soldes sont jugés irrécouvrables. Au 31 mars 2023, deux prêts commerciaux étaient en souffrance depuis plus de 90 jours ou étaient considérés comme étant improductifs.

NOTE 6. BIENS IMMOBILIERS ET SOCIÉTÉS DE PERSONNES IMMOBILIÈRES

Le tableau suivant présente la valeur comptable des immeubles de placement, déduction faite de l'amortissement cumulé, et des sociétés de personnes immobilières, par type d'immeuble.

EN M\$ US, SAUF LES POURCENTAGES	Au 31 mars 2023		Au 31 décembre 2022	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Hôtels.....	87 \$	8 %	77 \$	7 %
Immeubles industriels.....	162	15 %	168	16 %
Terrains.....	49	4 %	48	5 %
Immeubles de bureaux.....	289	26 %	243	23 %
Immeubles de commerce de détail.....	211	19 %	212	21 %
Immeubles résidentiels.....	249	22 %	254	25 %
Autres.....	60	6 %	34	3 %
Total.....	1 107 \$	100 %	1 036 \$	100 %

La société investit régulièrement dans des sociétés de personnes immobilières et participe souvent à la conception des biens immobiliers avec le promoteur, mais dans la plupart des cas, sa participation se limite au financement. Certaines de ces sociétés sont considérées comme des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV »). Dans certains cas, en plus de détenir une participation économique dans l'entité, la société a le pouvoir de gérer les activités les plus importantes de l'entité et est réputée en être le principal bénéficiaire. Les actifs des EDDV consolidées sont soumis à des restrictions et doivent d'abord servir au règlement de leurs passifs. Les créanciers ou les détenteurs de droits de bénéficiaire de ces EDDV n'ont aucun recours à l'égard du crédit général de la société, car l'obligation de cette dernière est limitée au montant de son investissement engagé. Au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, la société n'avait fourni aucun soutien financier ou autre aux EDDV sous forme d'accords d'avance de trésorerie, de garanties ou d'autres engagements envers des tiers qui pourraient avoir une incidence sur la juste valeur de sa participation variable dans les EDDV ou sur le risque connexe.

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs relatifs aux EDDV inclus dans les états financiers consolidés résumés.

EN M\$ US	31 mars 2023	31 décembre 2022
Biens immobiliers et sociétés de personnes immobilières.....	139 \$	124 \$
Titres à échéance fixe disponibles à la vente.....	478	346
Titres de capitaux propres, à la juste valeur.....	1	84
Fonds d'investissement.....	1 264	1 175
Prêt hypothécaire.....	65	44
Prêts privés.....	560	390
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	45	153
Autres actifs.....	93	77
Total des actifs des EDDV consolidées.....	2 645 \$	2 393 \$
Effets à payer.....	184	151
Autres passifs.....	1 193	2 230
Total des passifs des EDDV consolidées.....	1 377 \$	2 381 \$

Les effets à payer présentés dans les états de la situation financière se rapportent aux emprunts des EDDV consolidées. Le passif de la société lié aux effets à payer des EDDV consolidées se limite au montant de sa participation directe ou indirecte dans les coentreprises respectives, laquelle totalisait 10 M\$ et 11 M\$ au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, respectivement.

En ce qui concerne les autres sociétés de personnes immobilières de type EDDV non consolidées, la société n'en est pas le bénéficiaire principal, car les décisions importantes qui ont une incidence sur les activités économiques des EDDV exigent le consentement des deux partenaires. La société comptabilise ses participations dans ces EDDV selon la méthode de la mise en équivalence lorsqu'elle exerce une influence notable sur les politiques d'exploitation et de financement de ces entités émettrices. Le tableau suivant présente la valeur comptable et l'exposition maximale au risque de perte liées aux EDDV non consolidées.

	31 mars 2023		31 décembre 2022	
	Valeur comptable	Exposition maximale au risque de perte	Valeur comptable	Exposition maximale au risque de perte
EN M\$ US				
Biens immobiliers et sociétés de personnes immobilières	307 \$	307 \$	317 \$	317 \$
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers	590	590	601	601
Produits tirés des placements à recevoir	2	2	2	2
Total	899 \$	899 \$	920 \$	920 \$

Les placements de la société dans des fonds d'investissement, des sociétés de personnes immobilières et d'autres partenariats, dont la quasi-totalité sont des sociétés à responsabilité limitée (« SARL ») ou des sociétés en commandite, totalisaient 1,8 G\$ et 1,7 G\$ au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, respectivement.

NOTE 7. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La société gère le risque de change et les autres risques de marché liés à certains actifs et passifs au moyen d'instruments financiers dérivés comme les contrats de change à terme, les contrats à terme normalisés sur obligations, les options, les swaps de devises, les swaps de taux d'intérêt et les bons de souscription. La société achète des options indexées sur actions et s'en sert comme couvertures économiques contre les fluctuations des marchés boursiers auxquelles sont exposés les produits indexés sur actions. Ces options ne sont pas désignées comme des instruments de couverture aux fins comptables en vertu des PCGR. Les contrats indexés sur actions comprennent un contrat hôte d'assurance vie universelle à capital fixe ou un contrat hôte de rente à capital fixe et un dérivé incorporé indexé sur actions. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est obtenue à partir des taux d'intérêt, des taux de change ou d'autres instruments financiers sous-jacents. La société n'investit pas dans des dérivés à des fins de spéculation. Se reporter à la note 2k) pour plus d'information sur les placements dérivés.

Les contrats de change à terme, les options, les swaps de devises, les swaps de taux d'intérêt et les bons de souscription sont des ententes contractuelles de gré à gré négociées entre contreparties. Les contrats à terme normalisés sont négociés sur un marché organisé et sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier à un moment futur prédéterminé et à un prix donné.

Le montant notionnel représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué pour déterminer les flux de trésorerie devant être échangés périodiquement et ne représente pas l'exposition au risque de crédit. Le risque de crédit maximal correspond au coût estimatif de remplacement des instruments financiers dérivés qui ont une valeur positive, en cas de défaillance de la contrepartie.

Les dérivés, à l'exception des dérivés incorporés, sont inclus aux postes Autres actifs investis ou Autres passifs, à la juste valeur. Les actifs et les passifs dérivés incorporés dans le cadre d'ententes de coassurance modifiée et les passifs dérivés incorporés liés à des produits de rentes indexées et de rentes variables sont inclus dans les états de la situation financière aux postes Retenues de fonds au titre de la réassurance et Soldes de comptes des titulaires, respectivement, à la juste valeur.

Des détails sur les instruments dérivés sont présentés dans le tableau ci-dessous.

EN M\$ US	Risque sous-jacent principal	Poste des états consolidés de la situation financière	31 mars 2023			31 décembre 2022		
			Montant notionnel	Juste valeur brute		Montant notionnel	Juste valeur brute	
Dérivés non désignés comme instruments de couverture				Actif	Passif		Actif	Passif
Options indexées sur actions	Capitaux propres	Autres actifs investis	7 739 \$	222 \$	— \$	7 452 \$	157 \$	— \$
Contrats de change à terme.....	Change	Autres actifs investis	2 220	24	(7)	2 630	7	(12)
Contrats à terme normalisés sur obligations	Taux d'intérêt	Autres actifs investis	1 777	19	—	1 504	—	(25)
Swaps de devises	Change	Autres actifs investis	17	1	—	17	1	—
Swaps de taux d'intérêt.....	Taux d'intérêt	Autres actifs investis	12	1	—	15	1	—
Dérivés incorporés liés aux éléments suivants :								
Entente de coassurance modifiée	Taux d'intérêt	Retenues de fonds au titre de la réassurance		99	—		151	—
Produits de rentes indexées et de rentes variables	Taux d'intérêt	Soldes de comptes des titulaires		—	(965)		—	(907)
			11 765 \$	366 \$	(972) \$	11 618 \$	317 \$	(944) \$

POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 MARS
EN M\$ US

Dérivés non désignés comme instruments de couverture	Poste des états consolidés du résultat net	2023	2022
		Profits (pertes) comptabilisés en résultat net sur les dérivés	
Options indexées sur actions	Profits (pertes) liés aux placements, montant net	25 \$	— \$
Contrats de change à terme.....	Profits (pertes) liés aux placements, montant net	(4)	130
Contrats à terme normalisés sur obligations	Profits (pertes) liés aux placements, montant net	15	(3)
Dérivés incorporés liés aux éléments suivants :			
Entente de coassurance modifiée	Résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds	(37)	18
Produits de rentes indexées et de rentes variables.....	Avantages relatifs aux contrats sensibles aux taux d'intérêts	4	3

Le recours à des instruments dérivés par la société l'expose au risque de crédit en cas de non-exécution par les contreparties. La société a pour politique de ne traiter qu'avec des contreparties qu'elle estime solvables et d'obtenir suffisamment de garanties, au besoin, afin d'atténuer la perte financière découlant des défaillances. La société détient des garanties sous forme de trésorerie et de billets garantis par des actifs adossés à des titres du gouvernement américain. Le risque de non-exécution correspond à l'exposition nette aux contreparties en fonction de la juste valeur des contrats ouverts, moins la juste valeur des garanties détenues. La société conclut des conventions-cadres de compensation avec ses partenaires commerciaux actifs actuels. Un droit de compensation a été appliqué aux garanties qui couvrent le risque de crédit et a été comptabilisé dans les états consolidés résumés de la situation financière à titre de compensation au poste Autres actifs investis, et un montant à payer connexe a été comptabilisé au poste Autres passifs à l'égard des garanties excédentaires.

Le tableau suivant présente l'information concernant l'exposition de la société aux pertes de crédit sur les dérivés qu'elle détient.

AU 31 MARS 2023
EN M\$ US

Type de dérivé	Juste valeur des dérivés	Garanties détenues en trésorerie	Garanties détenues en actifs investis	Total des garanties détenues	Montants des garanties utilisées pour contrebalancer l'exposition	Garanties excédentaires	Exposition, déduction faite des garanties
Options indexées sur actions	222 \$	135 \$	21 \$	156 \$	156 \$	— \$	66 \$
Contrats de change à terme.....	17	—	—	—	—	—	17
Contrats à terme normalisés sur obligations	19	—	—	—	—	—	19
Swaps de devises	1	—	—	—	—	—	1
Swaps de taux d'intérêt	1	—	—	—	—	—	1
	260 \$	135 \$	21 \$	156 \$	156 \$	— \$	104 \$

1. Au 31 mars 2023, notre secteur Transfert du risque lié aux régimes de retraite avait des garanties détenues en trésorerie et en actifs investis de 85 M\$, lesquelles n'étaient pas portées en diminution de ses contrats dérivés.

AU 31 DÉCEMBRE 2022
EN M\$ US

Type de dérivé	Juste valeur des dérivés	Garanties détenues en trésorerie	Garanties détenues en actifs investis	Total des garanties détenues	Montants des garanties utilisées pour contrebalancer l'exposition	Garanties excédentaires	Exposition, déduction faite des garanties
Options indexées sur actions	157 \$	101 \$	20 \$	121 \$	121 \$	— \$	36 \$
Contrats de change à terme.....	(5)	—	—	—	—	—	(6)
Contrats à terme normalisés sur obligations	(25)	—	—	—	—	—	(25)
Swaps de devises	1	—	—	—	—	—	1
Swaps de taux d'intérêt	1	—	—	—	—	—	1
	129 \$	101 \$	20 \$	121 \$	121 \$	— \$	7 \$

1. Au 31 décembre 2022, notre secteur Transfert du risque lié aux régimes de retraite avait des garanties détenues en trésorerie et en actifs investis de 81 M\$, lesquelles n'étaient pas portées en diminution de ses contrats dérivés.

NOTE 8. PRODUITS NETS TIRÉS DES PLACEMENTS ET PROFITS RÉALISÉS SUR LES PLACEMENTS

Le tableau suivant présente les produits nets tirés des placements.

POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 MARS
EN M\$ US

	2023	2022
Titres à échéance fixe disponibles à la vente	204 \$	23 \$
Titres de capitaux propres	1	2
Prêts hypothécaires	73	4
Prêts privés	13	7
Biens immobiliers et sociétés de personnes immobilières	19	—
Fonds d'investissement	19	16
Placements à court terme	40	—
Autres actifs investis	31	4
Total	400 \$	56 \$

Le tableau suivant présente les profits nets (pertes nettes) réalisés ou latents sur les placements.

POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 MARS
EN M\$ US

	2023	2022
Titres à échéance fixe disponibles à la vente		
Variation de la correction de valeur pour pertes de crédit et dépréciations	7 \$	— \$
Profits réalisés sur cessions	24	89
Pertés réalisées sur cessions	(59)	(91)
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de capitaux propres	(89)	(50)
Variation de la correction de valeur pour pertes de crédit sur les prêts hypothécaires ...	(11)	(1)
Variation de la juste valeur des autres actifs investis et des placements à court terme ...	(14)	(47)
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés	36	128
Total des profits (pertes) liés aux placements, montant net	(106) \$	28 \$

NOTE 9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers.

EN M\$ US	31 mars 2023		31 décembre 2022	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Titres à échéance fixe disponibles à la vente	16 565 \$	16 565 \$	16 603 \$	16 603 \$
Titres de capitaux propres	1 159	1 159	1 253	1 253
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers, déduction faite de la correction de valeur	5 963	5 586	5 888	5 637
Prêts privés	1 199	1 056	1 144	1 086
Fonds d'investissement	1 757	1 757	1 396	1 396
Prêts sur contrats d'assurance	376	376	374	374
Biens immobiliers et sociétés de personnes immobilières	1 107	1 107	1 036	1 036
Placements à court terme	2 635	2 635	2 402	2 402
Actifs des comptes distincts	1 098	1 098	1 045	1 045
Autres actifs investis				
Actifs dérivés	110	110	44	44
Comptes gérés séparément	128	128	127	127
Autres	88	88	40	40
Retenues de fonds au titre de la réassurance	6 004	6 004	5 806	5 806
Total des actifs financiers	38 189 \$	37 669 \$	37 158 \$	36 849 \$
Passifs financiers				
Soldes de comptes des titulaires – dérivés incorporés	965 \$	965 \$	907 \$	907 \$
Prestations au titre du risque de marché	119	119	124	124
Autres passifs :				
Passifs dérivés	7	7	38	38
Passifs liés aux retenues de fonds	10	10	10	10
Effets à payer	184	184	151	151
Emprunts généraux et emprunts de filiales	3 542	3 528	3 652	3 625
Passifs des comptes distincts	1 098	1 098	1 045	1 045
Total des passifs financiers	5 925 \$	5 911 \$	5 927 \$	5 900 \$

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif. Une hiérarchie des justes valeurs est utilisée pour déterminer la juste valeur en fonction d'une transaction hypothétique à la date d'évaluation du point de vue d'un intervenant du marché. La société a évalué les types de titres qui composent son portefeuille de placement afin de déterminer un niveau de hiérarchie approprié fondé sur les activités de négociation et le caractère observable des données d'entrée du marché. Le classement des actifs ou des passifs dans la hiérarchie des justes valeurs repose sur les données d'entrée du plus bas niveau qui sont importantes pour l'évaluation. Les niveaux des données d'entrée sont les suivants :

- Niveau 1** Prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2** Prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs ou données d'entrée qui sont observables directement ou indirectement. Les données d'entrée du niveau 2 comprennent les prix cotés pour des actifs ou des passifs similaires, autres que les prix cotés du niveau 1, les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou d'autres données d'entrée qui sont observables ou peuvent être obtenues principalement à partir de données de marché observables, ou être corroborées au moyen de telles données, pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif.

Niveau 3 Données d'entrée non observables fondées sur une activité minimale ou inexistante sur les marchés et qui sont importantes pour la juste valeur des actifs ou des passifs. Les données d'entrée non observables reflètent les hypothèses de la société concernant les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour évaluer l'actif ou le passif. Les actifs et les passifs de niveau 3 comprennent les instruments financiers dont la valeur est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix et d'évaluations de tiers, ainsi que les instruments pour lesquels la détermination de la juste valeur exige de la direction qu'elle exerce un jugement important ou formule une estimation importante.

Techniques d'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

Titres à échéance fixe disponibles à la vente et options sur actions – La société a recours à un service d'établissement des prix pour estimer les évaluations de la juste valeur. La juste valeur des titres à échéance fixe disponibles à la vente présentée à titre d'évaluation de niveau 1 est fondée sur les prix cotés non ajustés pour des actifs identiques qui sont aisément disponibles sur un marché actif. Les estimations de la juste valeur de la plupart des titres à échéance fixe disponibles à la vente, y compris les obligations municipales, fournies par le service d'établissement des prix sont présentées à titre d'évaluations de niveau 2, car les estimations sont fondées sur des données observables sur le marché plutôt que sur des cours du marché. Le service d'établissement des prix utilise les cours du marché pour les titres à échéance fixe disponibles à la vente dont les cours sont observables sur des marchés actifs. Étant donné que les titres à échéance fixe disponibles à la vente ne sont généralement pas négociés quotidiennement, le service d'établissement des prix prépare des estimations de la juste valeur de ces titres au moyen de ses applications d'établissement des prix exclusives, lesquelles comprennent des informations pertinentes sur le marché, des courbes de référence, des analyses comparatives de titres semblables, des regroupements par secteur et des évaluations matricielles. De plus, un modèle d'écart ajusté en fonction des options est utilisé pour élaborer des scénarios de remboursement anticipé et de taux d'intérêt.

Le service d'établissement des prix évalue chaque catégorie d'actifs en fonction des informations pertinentes sur le marché, le crédit, les fluctuations perçues du marché et les nouvelles sectorielles. Les données de marché utilisées dans l'évaluation des prix, énumérées dans l'ordre de priorité approximatif, comprennent : les rendements de référence, les transactions publiées, les cours obtenus des sources d'établissement des prix, les écarts entre émetteurs, les marchés bilatéraux, les titres de référence, les cours acheteurs, les offres, les données de référence et les événements économiques. L'étendue de l'utilisation de chaque donnée de marché dépend de la catégorie d'actifs et des conditions du marché. Selon le titre, l'ordre de priorité de l'utilisation des données d'entrée peut changer ou certaines données de marché peuvent ne pas être pertinentes. Pour certains titres, des données d'entrée supplémentaires peuvent être nécessaires.

La société a passé en revue les données d'entrée et la méthodologie utilisées, de même que les techniques employées par le service d'établissement des prix pour produire des prix qui représentent la juste valeur d'un titre donné. L'examen a permis de confirmer que le service d'établissement des prix utilise l'information provenant de transactions observables ou une technique qui représente les hypothèses d'un intervenant du marché. La société n'ajuste pas les cours obtenus du service d'établissement des prix. Le service d'établissement des prix auquel la société a recours a indiqué qu'il effectuera une estimation de la juste valeur seulement s'il existe de l'information objectivement vérifiable.

La société détient une petite quantité de titres de créance de sociétés fermées et de titres à échéance fixe disponibles à la vente qui présentent des caractéristiques les rendant inadaptés aux évaluations matricielles. Pour ces titres, un cours est obtenu auprès d'une source d'établissement des prix indépendante (généralement un teneur de marché). En raison des avis de non-responsabilité qui indiquent que les prix sont indicatifs seulement, la société inclut ces estimations de la juste valeur dans le niveau 3.

En ce qui concerne les titres dont le cours provient d'une source d'établissement des prix indépendante, comme les options sur actions et certains titres à échéance fixe disponibles à la vente, la société a recours à une analyse de la juste valeur fondée sur le marché pour valider le caractère raisonnable des cours obtenus. Les écarts de prix dépassant un certain seuil sont analysés plus en détail afin de déterminer s'il existe un problème. Cette analyse est effectuée chaque trimestre.

Titres de capitaux propres – Pour les titres de capitaux propres négociés en bourse, les cours sont obtenus auprès d'un service d'établissement des prix reconnu à l'échelle nationale qui s'appuie sur des transactions observables sur le marché; ces titres sont classés dans le niveau 1. Lorsque des cours courants ne sont pas disponibles sur les marchés actifs pour certaines actions privilégiées, une juste valeur estimative est obtenue auprès du service d'établissement des prix. Pour établir le prix des actions privilégiées, le service applique des méthodes semblables à celles utilisées pour les titres à échéance fixe disponibles à la vente. Le cas échéant, ces estimations seraient présentées à titre d'évaluations de niveau 2. La société vérifie annuellement l'exactitude des informations fournies en les comparant à celles d'autres services.

Placements à court terme – Les placements à court terme sont principalement du papier commercial auquel Standard & Poor's et Moody's ont attribué la notation A2 et P2, respectivement, ou une notation supérieure. Le papier commercial est comptabilisé au coût amorti, qui se rapproche de la juste valeur. Ces placements sont classés à titre d'évaluations de niveau 2.

Actifs et passifs de comptes distincts – Les actifs et les passifs des comptes distincts sont des fonds détenus séparément des actifs et des passifs généraux de la société. Les actifs des comptes distincts comprennent les fonds qui représentent les placements des titulaires de contrats visant des produits d'assurance à capital variable, lesquels assument le risque de placement relatif à ces fonds. Les produits tirés des placements et les profits et les pertes sur les placements provenant de ces fonds distincts s'accumulent au bénéfice des titulaires de contrat. La société présente séparément, à titre d'actifs et de passifs, les placements détenus dans ces comptes distincts et les passifs des comptes distincts si i) ces comptes distincts sont légalement comptabilisés; ii) les actifs couvrant les passifs sur contrat sont légalement isolés des passifs généraux de la société; iii) les directives de placement sont données par le titulaire du contrat; et iv) la totalité du rendement des placements, déduction faite des cotisations et des frais liés aux contrats, est transférée au titulaire du contrat. De plus, les actifs des régimes de retraite admissibles de la société sont inclus dans les comptes distincts. Les actifs de ces comptes sont comptabilisés à la juste valeur. Les dépôts, les produits nets tirés des placements et les profits et les pertes réalisés sur les placements à l'égard de ces comptes sont exclus des produits, et les augmentations connexes du passif sont exclues des prestations et des charges dans les états consolidés résumés du résultat net. Les comptes distincts sont établis conformément aux lois sur l'assurance et ne peuvent être imputés aux passifs découlant d'autres activités de la société.

Les actifs des comptes distincts inclus dans les informations quantitatives fournies dans le tableau de la hiérarchie des justes valeurs se composent de placements à court terme, de titres de capitaux propres et de titres à échéance fixe disponibles à la vente. Les titres de capitaux propres sont classés dans le niveau 1. Les placements à court terme et les titres à échéance fixe disponibles à la vente sont classés dans le niveau 2. Ces classements des actifs de comptes distincts reflètent les mêmes méthodes relatives à la juste valeur que celles qui sont énumérées ci-dessus puisqu'ils proviennent des mêmes fournisseurs et s'appuient sur le même processus.

Les actifs des comptes distincts comprennent également la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les fonds d'investissement, les produits tirés des placements à recevoir et les débiteurs liés aux titres. Ces éléments ne sont pas inclus dans les informations quantitatives fournies dans le tableau de la hiérarchie des justes valeurs.

Aucun profit ni aucune perte n'a été comptabilisé au titre des actifs transférés dans les comptes distincts pour les trimestres clos les 31 mars 2023 et 2022, respectivement.

Retenues de fonds au titre de la réassurance – Le modèle d'évaluation est fondé sur les cours de titres similaires négociés sur des marchés actifs. Par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de rendement observés aux intervalles usuels, la volatilité implicite, l'écart de crédit et les données d'entrée corroborées par le marché.

Les prestations au titre du risque de marché sont classées dans les évaluations de niveau 3 puisque la juste valeur repose sur des données d'entrée non observables. Les principales hypothèses utilisées pour calculer la juste valeur des prestations au titre du risque de marché sont des hypothèses relatives au marché comme le rendement sur le marché boursier, les taux d'intérêt, la volatilité du marché et les corrélations, ainsi que les hypothèses relatives au comportement des titulaires de contrat comme les taux de déchéance, de mortalité, d'utilisation et de retrait. Les marges pour risque sont incluses dans les hypothèses relatives au comportement des titulaires de contrat. Les hypothèses sont fondées sur une combinaison de données historiques et de jugements actuariels. Les prestations au titre du risque de marché sont évaluées au moyen de modèles stochastiques qui intègrent un écart reflétant notre risque de non-exécution.

Actifs dérivés/passifs dérivés

- Contrats de change à terme – méthode de l’actualisation des flux de trésorerie – taux de change à terme (obtenus à partir de taux de change à terme observables à la fin de la période de présentation de l’information financière); actualisés à un taux ajusté en fonction de la qualité du crédit.
- Contrats de taux d’intérêt – méthode de l’actualisation des flux de trésorerie – taux d’intérêt à terme (obtenus à partir de courbes de rendement observables) et écarts de crédit applicables actualisés à un taux ajusté en fonction de la qualité du crédit.
- Bons de souscription – valeur intrinsèque fondée sur l’écart entre les prix d’exercice et les cours non ajustés des placements en actions sous-jacents sur des marchés actifs.

Dérivés incorporés – Les montants présentés au titre des dépôts relatifs aux contrats de rentes et d’assurances vie indexées des titulaires de polices comprennent les taux des intérêts crédités fondés sur l’indice S&P 500. Les données d’entrée non observables ci-dessous sont utilisées pour évaluer la juste valeur des dérivés incorporés associés aux passifs relatifs aux contrats des titulaires de polices.

- Les hypothèses relatives aux taux de déchéance sont établies en fonction des résultats techniques de la société. On suppose généralement que les taux de déchéance diminuent durant la période des frais de rachat sur un contrat, puis qu’ils augmentent une fois la période des frais de rachat terminée. En général, les diminutions des taux de déchéance présumés font augmenter la juste valeur du passif, car davantage de titulaires de polices continuent de percevoir les intérêts crédités se rapportant au produit indexé. Les augmentations des taux de déchéance présumés réduisent la juste valeur.
- Les hypothèses relatives aux taux de mortalité varient selon l’âge et le sexe et en fonction des résultats techniques de la société et du secteur. Les diminutions des taux de mortalité présumés font augmenter la juste valeur du passif, car davantage de titulaires de polices perçoivent des intérêts crédités. Les augmentations des taux de mortalité présumés font baisser la juste valeur puisque les décrets plus élevés réduisent la probabilité de crédits d’intérêt futurs.
- Les hypothèses relatives à la volatilité des marchés boursiers reposent d’abord sur la volatilité actuelle des marchés, puis sur la croissance des valeurs à long terme. Les hausses de la volatilité présumée feront augmenter la juste valeur des passifs, car les projections futures donneront lieu à des hausses plus importantes au sein de l’indice lié.

Les justes valeurs des passifs au titre des rentes et des assurances vie indexées sont calculées selon la méthode de l’actualisation des flux de trésorerie. Le tableau ci-dessous présente les données d’entrée non observables importantes utilisées pour calculer la juste valeur de niveau 3 associée aux dérivés incorporés dans les dépôts relatifs aux contrats des titulaires de polices (en millions, sauf les fourchettes de pourcentages).

AU 31 MARS 2023 EN M\$ US	Juste valeur		Données d'entrée non observables
	31 mars 2023	31 décembre 2022	
Dérivé incorporé			
Rentes indexées et assurances vie indexées	965 \$	907 \$	Taux de déchéance
			Multiplificateur de mortalité
			Volatilité des marchés boursiers

Passifs liés aux retenues de fonds – Le modèle d’évaluation est fondé sur les cours de titres similaires négociés sur des marchés actifs. Par exemple, les taux d’intérêt et les courbes de rendement observés aux intervalles usuels, la volatilité implicite, l’écart de crédit et les données d’entrée corroborées par le marché.

Le tableau ci-dessous présente les évaluations des instruments financiers selon la hiérarchie des justes valeurs.

EN M\$ US	Actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur selon le niveau de la hiérarchie au 31 mars 2023			
	Juste valeur totale	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Titres à échéance fixe disponibles à la vente				
Titres du Trésor et du gouvernement américains.....	115 \$	41 \$	74 \$	— \$
Titres d'États et de subdivisions politiques américains	839	—	839	—
Titres de gouvernements étrangers	375	—	375	—
Titres de créance de sociétés	13 744	—	12 200	1 544
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	125	—	125	—
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	403	—	403	—
Titres de créance garantis	964	—	600	364
Total des titres à échéance fixe disponibles à la vente	16 565	41	14 616	1 908
Titres de capitaux propres				
Actions ordinaires.....	996	878	—	118
Actions privilégiées	96	56	—	40
Capital-investissement et autres	67	—	—	67
Total des titres de capitaux propres	1 159	934	—	225
Placements à court terme	2 635	1 096	—	1 539
Actifs des comptes distincts	1 059	336	723	—
Autres actifs investis :				
Actifs dérivés	109	19	79	11
Retenues de fonds au titre de la réassurance	6 004	—	6 004	—
Total des actifs financiers	27 531 \$	2 426 \$	21 422 \$	3 683 \$
Passifs financiers				
Soldes de comptes des titulaires –				
dérivés incorporés	965	—	181	784
Prestations au titre du risque de marché	119	—	—	119
Autres passifs :				
Passifs dérivés	7	—	7	—
Passifs liés aux retenues de fonds	10	—	10	—
Passifs des comptes distincts	1 059	336	723	—
Total des passifs financiers	2 160 \$	336 \$	921 \$	903 \$

Actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur selon le niveau de la hiérarchie au 31 décembre 2022				
EN M\$ US	Juste valeur totale	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Titres à échéance fixe disponibles à la vente				
Titres du Trésor et du gouvernement américains.....	110 \$	40 \$	70 \$	— \$
Titres d'États et de subdivisions politiques américains	855	—	855	—
Titres de gouvernements étrangers	318	—	318	—
Titres de créance de sociétés	13 778	—	13 045	733
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	127	—	127	—
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	408	—	408	—
Titres de créance garantis	1 007	—	561	446
Total des titres à échéance fixe disponibles à la vente	16 603	40	15 384	1 179
Titres de capitaux propres				
Actions ordinaires	1 156	989	—	167
Actions privilégiées	75	36	—	39
Capital-investissement et autres	22	—	—	22
Total des titres de capitaux propres	1 253	1 025	—	228
Placements à court terme	2 402	1 160	—	1 242
Actifs des comptes distincts	1 013	314	699	—
Autres actifs investis :				
Actifs dérivés	44	—	43	1
Retenues de fonds au titre de la réassurance	5 806	—	5 806	—
Total des actifs financiers	27 121 \$	2 539 \$	21 932 \$	2 650 \$
Passifs financiers				
Soldes de comptes des titulaires – dérivés incorporés	907	—	181	726
Prestations au titre du risque de marché	124	—	—	124
Autres passifs :				
Passifs dérivés	38	25	13	—
Passifs liés aux retenues de fonds	10	—	10	—
Passifs des comptes distincts	1 013	314	699	—
Total des passifs financiers	2 092 \$	339 \$	903 \$	850 \$

Aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs n'a eu lieu au cours des périodes présentées. L'évaluation par la société des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs repose sur des techniques d'évaluation faisant appel à d'importantes données d'entrée non observables ou dont le caractère observable a diminué en raison d'une baisse des activités sur le marché. Les indicateurs qui sont pris en compte pour déterminer si le volume et le niveau d'activité relatifs à un actif donné ont considérablement diminué comprennent le nombre de nouvelles émissions sur le marché primaire, le volume des transactions sur le marché secondaire, le niveau des écarts de crédit par rapport aux niveaux historiques, les écarts acheteur-vendeur applicables et le consensus à l'égard des prix entre les intervenants du marché et d'autres sources de prix. Les actifs et les passifs de niveau 3 comprennent les instruments financiers dont la valeur est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix et de la méthode des flux de trésorerie actualisés en fonction des hypothèses relatives au ratio écart-rendement.

Options indexées sur actions – Certaines options sur actions négociées hors cote sont évaluées à l'aide de modèles largement acceptés dans le secteur des services financiers. Elles sont classées dans le niveau 3 en raison de l'importance des données d'entrée non observables sur ces marchés, notamment des hypothèses relatives à la volatilité, aux prix à terme et aux dividendes. Les autres données d'entrée principales comprennent les hypothèses relatives aux taux d'intérêt (hypothèses de taux d'intérêt sans risque), ainsi que les prix des indices boursiers sous-jacents pour les actifs identiques ou similaires sur les marchés qui sont moins liquides par rapport aux marchés hors cote.

Titres à échéance fixe disponibles à la vente – Le coût est utilisé comme meilleure estimation de la juste valeur de ces titres. Ils sont évalués au coût parce que leur valeur ne varierait qu'à la suite d'une détérioration fondamentale du portefeuille. Il n'existe aucun prix d'évaluation observable sur le marché pour ces titres, et aucune source tierce ne fournit de valeur de marché pour ceux-ci puisqu'ils ne sont pas négociés sur le marché. Les actions ordinaires et privilégiées sont évaluées en fonction des transactions sur le marché, ou au moyen du modèle d'évaluation d'options ou de la méthode des sociétés ouvertes comparables, selon les meilleures informations disponibles.

Comptes gérés séparément – Le gestionnaire des comptes gérés séparément utilise le point médian de la fourchette d'un tiers pour établir le prix de ces titres. L'évaluation s'appuie sur la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (analyse du rendement) et les transactions sur le marché. Le gestionnaire utilise un taux d'actualisation, qui est considéré comme une donnée d'entrée non observable.

Renseignements sur la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur

Les renseignements sur les estimations de la juste valeur pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont présentés ci-après.

Prêts hypothécaires – La juste valeur des prêts hypothécaires est estimée pour chaque prêt individuel au moyen d'analyses de la valeur actualisée des flux de trésorerie et de l'application d'un taux d'actualisation aux flux de trésorerie attendus provenant des versements futurs et des versements forfaitaires et finaux. Le taux d'actualisation tient compte des tendances générales du marché et des tendances liées au risque de crédit propres à chaque prêt. Les facteurs qui sont pris en considération pour obtenir le taux d'actualisation comprennent les données d'entrée provenant des écarts fondés sur les bons du Trésor américain, la qualité du crédit et l'état du prêt, de même que la région, le type de bien, la priorité du privilège et le type de paiement qui y sont associés.

Comptes gérés séparément – Les montants présentés dans les comptes gérés séparément se composent principalement de billets et de capital-investissement, soit des placements privés dont la juste valeur ne peut être déterminée facilement. La valeur comptable des comptes gérés séparément correspond au coût ou à la valeur de marché, si celle-ci peut être obtenue auprès du gestionnaire des comptes gérés séparément. La valeur de marché est fournie par le gestionnaire des comptes gérés séparément au cours des trimestres ultérieurs. La société est d'avis que le coût se rapproche de la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale au cours du trimestre de placement.

Prêts sur contrats d'assurance – La valeur comptable des prêts sur contrats d'assurance correspond au solde impayé, majoré des intérêts courus. Les prêts sur contrats d'assurance sont garantis, de sorte qu'ils ne peuvent être séparés des contrats d'assurance, le calendrier des remboursements est imprévisible et le règlement vise le solde impayé. Pour toutes ces raisons, la valeur comptable des prêts sur contrats d'assurance se rapproche de la juste valeur.

Emprunts généraux et emprunts de filiales – Les emprunts généraux et les emprunts de filiales sont comptabilisés en fonction du solde impayé du capital. La valeur comptable se rapproche de la juste valeur, car la valeur comptable représente le montant à payer au créancier à la date du bilan.

Effets à payer – Les effets à payer sont comptabilisés en fonction du solde impayé du capital. La valeur comptable des effets à payer se rapproche de la juste valeur, car les taux d'intérêt sous-jacents se rapprochent des taux de marché à la date du bilan.

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente.

AU 31 MARS 2023 EN M\$ US	Niveau de la hiérarchie des justes valeurs	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers			
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers, déduction faite de la correction de valeur	3	5 963 \$	5 586 \$
Prêts privés, déduction faite de la correction de valeur	3	1 199	1 056
Prêts sur contrats d'assurance	3	376	376
Comptes gérés séparément	3	128	128
Autres actifs investis, excluant les dérivés et les comptes gérés séparément	3	88	88
Total des actifs financiers		7 754 \$	7 234 \$
Passifs financiers			
Emprunts généraux et emprunts de filiales	3	3 542 \$	3 528 \$
Effets à payer	3	184	184
Total des passifs financiers		3 726 \$	3 712 \$

AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN M\$ US	Niveau de la hiérarchie des justes valeurs	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers			
Prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers, déduction faite de la correction de valeur	3	5 888 \$	5 637 \$
Prêts privés, déduction faite de la correction de valeur	3	1 144	1 086
Prêts sur contrats d'assurance	2	374	374
Comptes gérés séparément	3	127	127
Autres actifs investis, excluant les dérivés et les comptes gérés séparément	3	40	40
Total des actifs financiers		7 573 \$	7 264 \$
Passifs financiers			
Emprunts généraux et emprunts de filiales	3	3 652 \$	3 625 \$
Effets à payer	3	151	151
Total des passifs financiers		3 803 \$	3 776 \$

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture pour les instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente au moyen de données d'entrée de niveau 3 au cours de la période.

	Actifs	
	Titres de placement	Actifs dérivés
POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2023 EN M\$ US		
Solde d'ouverture	2 649 \$	1 \$
Profit net inclus dans les produits nets tirés des placements.....	1	(11)
Variation nette incluse dans les avantages relatifs aux contrats sensibles aux taux d'intérêt ...		
Variation nette de la juste valeur incluse dans les autres éléments du résultat global	77	—
Achats, ventes et règlements ou échéances		
Achats	1 256	30
Ventes	(311)	—
Règlements ou échéances	—	(9)
Primes moins les prestations	—	—
Transferts vers le niveau 3	—	—
Transferts hors du niveau 3	—	—
Solde de clôture au 31 mars 2023	3 672 \$	11 \$

	Actifs	
	Titres de placement	
POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2022 EN M\$ US		
Solde d'ouverture	107 \$	
Profit net inclus dans les produits nets tirés des placements.....	—	
Variation nette incluse dans les avantages relatifs aux contrats sensibles aux taux d'intérêt	—	
Variation nette de la juste valeur incluse dans les autres éléments du résultat global	1	
Solde de clôture au 31 mars 2022	108 \$	

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de la juste valeur, des techniques d'évaluation et des données d'entrée non observables utilisées pour les évaluations de la juste valeur de niveau 3.

Type d'actif	Techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes
Options indexées sur actions	Modèles d'évaluation Heston et Black-Scholes	- Taux d'intérêt (hypothèses relatives au taux sans risque) - Prix de l'indice boursier sous-jacent
Titres à échéance fixe disponibles à la vente	Titres de créance de sociétés - Flux de trésorerie actualisés (analyse du rendement) - Approche par le résultat - Prix au coût	Titres de créance de sociétés - Flux de trésorerie contractuels - Durée - Modalités de remboursement par anticipation - Durée de vie moyenne pondérée - Prime de risque - Taux d'intérêt nominal
	Titres de créance garantis - Cours fournis par des courtiers - Approche par le résultat	Titres de créance garantis - Flux de trésorerie contractuels - Coupon et échéance moyens pondérés - Type de garantie - Gravité de la perte - Zone géographique
Actions ordinaires, actions privilégiées et capital-investissement	- Cours fournis par des courtiers - Approche par le résultat - Méthode de la valeur actuelle - Méthode des sociétés ouvertes comparables¹	- Structure des titres - Multiple des produits des 12 derniers mois³ - Multiple des produits de la prochaine année civile⁵ - Multiple du BAIIA de la prochaine année civile +1⁴ - Multiple du BAIIA des 12 derniers mois²
Comptes gérés séparément	Actions ordinaires et bons de souscription - La méthode des sociétés ouvertes comparables utilise des multiples de prix tirés de données sur des sociétés ouvertes comparables - Méthode d'évaluation des options - Méthode de la valeur actuelle	Actions ordinaires et bons de souscription - Multiple de la prochaine année civile - Multiple du BAIIA de la prochaine année civile +1⁴ - Multiple des produits des 12 derniers mois³ - Multiple du BAIIA des 12 derniers mois² - Durée - Volatilité - Décote pour absence de liquidité
	Actions privilégiées - La méthode des sociétés ouvertes comparables utilise des multiples de prix tirés de données sur des sociétés ouvertes comparables - Méthode de la valeur actuelle	Actions privilégiées - Multiple des produits de la prochaine année civile⁵ - Multiple du BAIIA de la prochaine année civile +1⁴ - Multiple des produits des 12 derniers mois³ - Multiple du BAIIA des 12 derniers mois²
	Titres à revenu fixe - Flux de trésorerie actualisés (analyse du rendement) - Approche par le marché - Méthode de la valeur actuelle - Coût	Titres à revenu fixe - Taux d'actualisation - BAIIA de la prochaine année civile

1. La méthode des sociétés ouvertes comparables utilise des multiples de prix tirés de données sur des sociétés ouvertes comparables. Les multiples sont ensuite ajustés pour tenir compte des différences entre les titres évalués et ceux des sociétés comparables.
2. Le multiple du BAIIA des 12 derniers mois présente le bénéfice avant ajustements au titre des intérêts, de l'impôt et des amortissements pour les 12 derniers mois.
3. Le multiple des produits des 12 derniers mois présente les produits des 12 derniers mois.
4. Le multiple du BAIIA de la prochaine année civile correspond au BAIIA prévu qui devrait être réalisé au cours de la prochaine année civile.
5. Les produits de la prochaine année civile sont les produits prévus au cours de la prochaine année civile.

NOTE 10. RÉASSURANCE

NER SPC et NER Ltd. sont les réassureurs des activités de la société. Les opérations de réassurance sont essentiellement structurées comme des ententes de coassurance modifiée comportant des retenues de fonds au titre de la réassurance.

Le tableau suivant présente un sommaire des retenues de fonds au titre de la réassurance, des dépôts, des soldes de comptes des titulaires et des dérivés incorporés de la société, par classement comptable lié à ses activités de réassurance.

AU 31 MARS 2023 EN M\$ US	Comptabilité de dépôt	Type de placement sensible aux taux d'intérêt	Total
Actifs			
Retenues de fonds au titre de la réassurance, montant net.....	1 600 \$	4 305 \$	5 905 \$
Dérivés incorporés	17	82	99
Passifs			
Soldes de comptes des titulaires	— \$	6 057 \$	6 057 \$
Dérivés incorporés	—	181	181
Dépôts	1 643	—	1 643

AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN M\$ US	Comptabilité de dépôt	Type de placement sensible aux taux d'intérêt	Total
Actifs			
Retenues de fonds au titre de la réassurance, montant net.....	1 603 \$	4 049 \$	5 652 \$
Dérivés incorporés	17	137	154
Passifs			
Soldes de comptes des titulaires	— \$	5 651 \$	5 651 \$
Dérivés incorporés	—	181	181
Dépôts	1 657	—	1 657

La société réassure ses activités par l'intermédiaire d'un groupe diversifié de réassureurs. Toutefois, la société demeure responsable dans la mesure où ses réassureurs ne respectent pas leurs obligations en vertu des ententes de réassurance. La société surveille les tendances en matière d'arbitrage et les litiges éventuels avec ses réassureurs. La recouvrabilité des soldes au titre des cessions en réassurance est évaluée au moyen de la surveillance des notations et de l'évaluation de la solidité financière de ses réassureurs.

POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 MARS EN M\$ US	2023	2022
Primes :		
Primes directes	1 087 \$	109 \$
Réassurance cédée	(287)	—
Primes nettes	800	109
Sinistres et prestations aux titulaires de polices		
Sinistres survenus et prestations versées	840	86
Réassurance cédée	(98)	19
Sinistres survenus et prestations versées, montant net	742 \$	105 \$

NOTE 11. ACTIFS ET PASSIFS DES COMPTES DISTINCTS

Le tableau suivant présente les variations des actifs et passifs des comptes distincts de la société.

AU 31 MARS ET POUR LE TRIMESTRE CLOS À CETTE DATE
EN M\$ US

	2023
Solde au début de la période	1 045 \$
Entrées (déductions)	
Dépôts de titulaires de polices	21
Produits nets tirés des placements	9
Gains en capital nets réalisés sur les placements	52
Prestations aux titulaires de polices et retraits des titulaires de polices	(25)
Montant net transféré vers (depuis) les comptes distincts	(1)
Charges liées aux polices	(3)
Total des variations	53
Solde à la fin de la période	1 098 \$

Il n'y avait aucun actif et passif de comptes distincts pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, soit le trimestre clos le 31 mars 2022.

NOTE 12. FRAIS D'ACQUISITION DIFFÉRÉS ET VALEUR DES AFFAIRES ACQUISES

Le tableau suivant présente l'évolution des frais d'acquisition différés et de la valeur des affaires acquises pour les périodes indiquées.

AU 31 MARS 2023 ET POUR LE TRIMESTRE CLOS À CETTE DATE
EN M\$ US

	Assurance directe	Réassurance	Total
Solde au début de la période	668 \$	927 \$	1 595 \$
Entrées	176	79	255
Amortissement	(132)	(15)	(147)
Variation nette	44	64	108
Solde à la fin de la période	712 \$	991 \$	1 703 \$

AU 31 MARS 2022 ET POUR LE TRIMESTRE CLOS À CETTE DATE
EN M\$ US

	Réassurance	Total
Solde au début de la période	710 \$	710 \$
Entrées	40	40
Amortissement	(12)	(12)
Variation nette	28	28
Solde à la fin de la période	738 \$	738 \$

Le 25 mai 2022, une filiale entièrement détenue de la société a acquis American National. L'acquisition d'American National a donné lieu à une immobilisation incorporelle d'une valeur des affaires acquises de 522 M\$ et à un passif incorporel de 884 M\$. Le cumul de la dotation à l'amortissement liée à la valeur des affaires acquises s'est établi à environ 141 M\$. Le tableau suivant présente l'évolution de la valeur des affaires acquises pour les périodes indiquées.

AU 31 MARS 2023 ET POUR LE TRIMESTRE CLOS À CETTE DATE
EN M\$ US

	Valeur des affaires acquises – actif	Valeur des affaires acquises – passif
Solde au début de la période	404 \$	884 \$
Amortissement	(37)	(13)
Solde à la fin de la période	367 \$	871 \$

Le tableau qui suit présente les prévisions de la dotation à l'amortissement liée à la valeur des affaires acquises pour une période de cinq ans et par la suite.

Années	Valeur des affaires acquises – actif	Valeur des affaires acquises – passif
2023	71 \$	53 \$
2024	31	51
2025	28	48
2026	25	46
2027	23	43
Par la suite	226	643
Total de la dotation (du crédit) à l'amortissement	404 \$	884 \$

NOTE 13. ACQUISITION D'ENTREPRISES

Le 25 mai 2022, la société a acquis American National. American National offre un vaste portefeuille de produits d'assurance, notamment des produits d'assurance vie individuelle et collective, des rentes, de l'assurance maladie et de l'assurance IARD. Aux termes de l'entente de fusion, la société a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'American National en échange d'un montant de 190 \$ par action, ce qui équivaut à 5,1 G\$. La contrepartie était entièrement composée de trésorerie. La société a acquis tous les actifs et repris tous les passifs d'American National à la date de clôture, et elle consolide l'entreprise aux fins des états financiers. Dans le cadre de la révision des évaluations provisoires de certains actifs, comme les immobilisations incorporelles et le goodwill, et de certains passifs, un ajustement a été apporté afin de refléter la valeur finale d'un de nos produits d'assurance. Ainsi, l'actif d'impôt différé et les prestations futures liées aux polices ont augmenté de 5 M\$ et de 4 M\$, respectivement, tandis que les frais d'acquisition de polices différés ont diminué de 20 M\$, avec une augmentation correspondante de 19 M\$ au titre du goodwill. L'évaluation sera finalisée au deuxième trimestre de 2023. Le tableau suivant présente la juste valeur révisée des actifs acquis et des passifs repris au 31 mars 2023.

Contrepartie totale transférée dans le cadre de l'acquisition	5 107 \$
Actifs acquis	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 021
Placements	22 519
Produits tirés des placements à recevoir	101
Montants recouvrables au titre de la réassurance	45
Primes dues et autres débiteurs	437
Actifs d'impôt différé	374
Immobilisations corporelles	175
Prestations de retraite payées d'avance	149
Placement mis en équivalence	1 402
Frais d'acquisition différés et valeur des affaires acquises	551
Actifs au titre des cessions en réassurance	410
Immeubles de placement	541
Autres actifs	198
Actifs des comptes distincts	1 123
Total des actifs acquis	29 046
Passifs repris	
Prestations futures	5 337
Soldes de comptes des titulaires	13 880
Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats	1 706
Réserve pour primes non acquises	1 073
Autres fonds réservés aux titulaires de polices	324
Effets à payer	158
Autres passifs	449
Passifs des comptes distincts	1 123
Total des passifs repris	24 050
Moins : participation ne donnant pas le contrôle	(10)
Actifs nets acquis	4 986
Goodwill	121 \$

NOTE 14. PRESTATIONS FUTURES

Le rapprochement des soldes décrits dans le tableau ci-dessous et des prestations futures présentées dans les états de la situation financière se présente comme suit :

AU 31 MARS 2023 ET AU 31 DÉCEMBRE 2022

EN M\$ US

	2023	2022
Passif lié aux prestations futures		
Assurance directe	3 418	3 136
Transfert du risque lié aux régimes de retraite	3 045	2 998
Passif lié aux bénéfices différés		
Assurance directe	33	24
Transfert du risque lié aux régimes de retraite	163	109
Autres contrats et valeur des affaires acquises	1 690	1 699
Total des prestations futures	8 349 \$	7 966 \$

a. Prestations futures

Le tableau suivant présente les soldes et les variations du passif lié aux prestations futures.

AU 31 MARS 2023 ET POUR LE TRIMESTRE CLOS À CETTE DATE EN M\$ US	Assurance directe	Transfert du risque lié aux régimes de retraite	Total
Valeur actualisée des primes nettes prévues			
Solde au taux d'actualisation courant au début de la période	3 773 \$	— \$	3 773 \$
Solde d'ouverture au taux d'actualisation initial	4 087	—	4 087
Incidence des variations des hypothèses relatives aux flux de trésorerie	12	—	12
Incidence des écarts réels par rapport aux résultats techniques prévus	(14)	—	(14)
Solde d'ouverture ajusté	4 085	—	4 085
Émissions	194	—	194
Intérêts courus	28	—	28
Primes nettes perçues	(254)	—	(254)
Solde de clôture au taux d'actualisation initial	4 053	—	4 053
Incidence des variations des hypothèses relatives aux taux d'actualisation	(182)	—	(182)
Solde à la fin de la période	3 871 \$	— \$	3 871 \$
Valeur actualisée des prestations futures prévues			
Solde au taux d'actualisation courant au début de la période	6 909 \$	2 964 \$	9 873 \$
Solde d'ouverture au taux d'actualisation initial	7 546	3 327	10 873
Incidence des variations des hypothèses relatives aux flux de trésorerie	12	(11)	1
Incidence des écarts réels par rapport aux résultats techniques prévus	(13)	(14)	(27)
Solde d'ouverture ajusté	7 545	3 302	10 847
Émissions	193	21	214
Intérêts courus	52	21	73
Versement des prestations	(120)	(66)	(186)
Solde de clôture au taux d'actualisation initial	7 670	3 278	10 948
Incidence des variations des hypothèses relatives aux taux d'actualisation	(370)	(257)	(627)
Solde à la fin de la période	7 300	3 021	10 321
Passif net lié aux prestations futures	3 428	3 189	6 617
Moins : montants recouvrables au titre de la réassurance	(59)	(139)	(198)
Passif net lié aux prestations futures, compte tenu du montant recouvrable au titre de la réassurance	3 369 \$	3 050 \$	6 419 \$

AU 31 MARS 2022 ET POUR LE TRIMESTRE CLOS À CETTE DATE
EN M\$ US

	Transfert du risque lié aux régimes de retraite	Total
Valeur actualisée des prestations futures prévues		
Solde au taux d'actualisation courant au début de la période	2 190 \$	2 190 \$
Solde d'ouverture au taux d'actualisation initial	2 114	2 114
Incidence des variations des hypothèses relatives aux flux de trésorerie	—	—
Incidence des écarts réels par rapport aux résultats techniques prévus	(15)	(15)
Solde d'ouverture ajusté	2 099	2 099
Émissions	109	109
Intérêts courus	11	11
Versement des prestations	(34)	(34)
Solde de clôture au taux d'actualisation initial	2 185	2 185
Incidence des variations des hypothèses relatives aux taux d'actualisation	(116)	(116)
Solde à la fin de la période	2 069	2 069
Passif net lié aux prestations futures	2 069	2 069
Moins : montants recouvrables au titre de la réassurance	(113)	(113)
Passif net lié aux prestations futures, compte tenu du montant recouvrable au titre de la réassurance	1 956 \$	1 956 \$

Au 31 mars 2022, les primes nettes prévues n'avaient aucune valeur actualisée.

	Assurance directe	Transfert du risque lié aux régimes de retraite
AU 31 MARS 2023 EN M\$ US		
Durée moyenne pondérée du passif au titre des prestations futures (en années)	13	9

	Assurance directe	Transfert du risque lié aux régimes de retraite
AU 31 MARS 2022 EN M\$ US		
Durée moyenne pondérée du passif au titre des prestations futures (en années)	—	10

Le tableau suivant présente les montants des primes brutes prévues non actualisées et des paiements de prestations futurs prévus.

	2023	2022
AUX 31 MARS EN M\$ US		
Assurance directe		
Paiements de prestations futures prévus	14 880 \$	— \$
Primes brutes futures prévues	9 524	—
Transfert du risque lié aux régimes de retraite		
Paiements de prestations futures prévus	4 936	3 177
Primes brutes futures prévues	—	—
Total		
Paiements de prestations futures prévus	19 816	3 177
Primes brutes futures prévues	9 524	—

Le tableau suivant présente le montant des produits et des intérêts comptabilisés dans les états du résultat net.

POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 MARS
EN M\$ US

	Primes brutes ou cotisations		Charges d'intérêts	
	2023	2022	2023	2022
Assurance directe.....	287 \$	— \$	23 \$	— \$
Transfert du risque lié aux régimes de retraite.....	21	109	—	—

Le taux d'intérêt moyen pondéré s'établit comme suit :

POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 MARS
EN M\$ US

	2023	2022
Assurance directe		
Taux de capitalisation des intérêts.....	5 %	— %
Taux d'actualisation courant.....	5 %	— %
Transfert du risque lié aux régimes de retraite		
Taux de capitalisation des intérêts.....	4 %	3 %
Taux d'actualisation courant.....	5 %	1 %

b. Passif lié aux bénéfices différés

En ce qui a trait aux produits à primes temporaires, les primes brutes reçues en excédent des primes nettes sont différées lors de la comptabilisation initiale à titre de passif lié aux bénéfices différés. Les hypothèses et le reflet des résultats techniques relatifs au passif lié aux bénéfices différés seront cohérents avec ceux utilisés à l'égard du passif lié aux prestations futures, y compris la méthode de réévaluation. Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul du passif lié aux bénéfices différés sera cohérent avec le taux arrêté utilisé pour calculer le passif lié aux prestations futures.

Le passif lié aux bénéfices différés est amorti en résultat sur une base constante en fonction des paiements de prestations. En ce qui a trait aux rentes viagères immédiates, le passif lié aux bénéfices différés est amorti sur les paiements de prestations futures prévus.

En ce qui a trait aux contrats permanents d'assurance vie traditionnels à primes temporaires, le passif lié aux bénéfices différés est amorti sur la valeur nominale.

AU 31 MARS 2023 ET POUR LE TRIMESTRE CLOS À CETTE DATE EN M\$ US	Assurance directe	Transfert du risque lié aux régimes de retraite	Total
Solde au début de la période, au taux d'actualisation arrêté.....	24 \$	158 \$	182 \$
Incidence des variations des hypothèses relatives aux flux de trésorerie.....	—	10	10
Incidence des écarts réels par rapport aux résultats techniques prévus.....	(1)	14	13
Solde d'ouverture ajusté.....	23	182	205
Bénéfices différés.....	10	—	10
Intérêts courus.....	—	2	2
Amortissement.....	—	(2)	(2)
Solde à la fin de la période, au taux d'actualisation arrêté.....	33 \$	182 \$	215 \$

AU 31 MARS 2022 ET POUR LE TRIMESTRE CLOS À CETTE DATE
EN M\$ US

	Transfert du risque lié aux régimes de retraite	Total
Solde au début de la période, au taux d'actualisation arrêté	131 \$	131 \$
Incidence des variations du taux d'actualisation arrêté	—	—
Incidence des variations des hypothèses relatives aux flux de trésorerie	—	—
Incidence des écarts réels par rapport aux résultats techniques prévus	(1)	(1)
Solde d'ouverture ajusté	130	130
Émissions	2	2
Intérêts courus	2	2
Amortissement	(1)	(1)
Solde à la fin de la période, au taux d'actualisation arrêté	133 \$	133 \$

NOTE 15. SOLDES DE COMPTES DES TITULAIRES

Les soldes de comptes des titulaires se rapportent aux contrats de placement et aux polices d'assurance vie universelle. Les contrats de placement comprennent principalement les rentes à capital fixe individuelles traditionnelles en phase d'accumulation et les contrats de rentes collectives à capital non variable. Les soldes de comptes des titulaires correspondent i) aux valeurs des comptes de polices, soit l'accumulation des paiements de primes brutes; ii) aux intérêts crédités, qui varient de 1,0 % à 8,0 % (certaines rentes sont assorties de taux des intérêts crédités pour la première année qui varient de 1,0 % à 7,0 %), moins les charges, les charges liées à la mortalité et les retraits; et iii) à l'ajustement de la juste valeur.

Le tableau suivant présente les soldes et les variations des soldes de comptes des titulaires.

AU 31 MARS 2023 ET POUR LE TRIMESTRE CLOS À CETTE DATE
EN M\$ US

	Assurance directe	Réassurance	Total
Solde au début de la période	13 949 \$	5 833 \$	19 782 \$
Émissions	596	32	628
Primes reçues	103	408	511
Charges liées aux polices	(93)	(8)	(101)
Rachats et retraits	(516)	(55)	(571)
Intérêts crédités	159	3	162
Autres	(8)	25	17
Solde à la fin de la période	14 190 \$	6 238 \$	20 428 \$

AU 31 MARS 2022 ET POUR LE TRIMESTRE CLOS À CETTE DATE
EN M\$ US

	Réassurance	Total
Solde au début de l'exercice	4 677 \$	4 677 \$
Émissions	14	14
Primes reçues	210	210
Charges liées aux polices	(6)	(6)
Rachats et retraits	(68)	(68)
Intérêts crédités	18	18
Autres	(38)	(38)
Solde à la fin de l'exercice	4 807 \$	4 807 \$

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes de comptes des titulaires et du passif au titre des soldes de comptes des titulaires présentés dans les états de la situation financière.

AU 31 MARS 2023 ET AU 31 DÉCEMBRE 2022

EN M\$ US

	2023	2022
Assurance directe	14 546 \$	14 310 \$
Réassurance	6 238	5 831
Total	20 784 \$	20 141 \$

Le tableau suivant présente le solde de la valeur des comptes, par fourchette des taux crédités garantis minimaux, et la fourchette d'écarts connexe entre les taux crédités aux titulaires de polices et les taux minimums garantis respectifs, en points de base.

	Fourchette des taux crédités garantis minimaux	Minimum garanti	De 1 à 50 points de base au-dessus du taux minimal garanti	De 51 à 150 points de base au-dessus du taux minimal garanti	Plus de 150 points de base au-dessus du taux minimal garanti	Total
AU 31 MARS 2023 EN M\$ US						
Assurance directe ...	De 1 % à 2 %	4 310 \$	488 \$	2 692 \$	2 295 \$	9 785 \$
	De 2 % à 3 %	1 575	546	346	550	3 017
	Plus de 3 %	608	13	4	16	641
	Total	6 493 \$	1 047 \$	3 042 \$	2 861 \$	13 443 \$
Réassurance	De 0,5 % à 0,75 %	— \$	470 \$	206 \$	7 \$	683 \$
	De 0,75 % à 1 %	—	—	—	—	—
	Plus de 1 %	—	—	14	—	14
	Total	— \$	470 \$	220 \$	7 \$	697 \$
AU 31 MARS 2022 EN M\$ US						
Réassurance	De 0,5 % à 0,75 %	— \$	292 \$	175 \$	—	467 \$

NOTE 16. PRESTATIONS AU TITRE DU RISQUE DE MARCHÉ

Le tableau suivant présente le solde net des actifs et des passifs liés aux prestations au titre du risque de marché ainsi que les variations des garanties de retrait minimum liées aux contrats de rentes.

AU 31 MARS 2023 ET POUR LE TRIMESTRE CLOS À CETTE DATE EN M\$ US			
	Assurance directe	Réassurance	Total
Solde d'ouverture avant l'incidence des variations du risque de crédit propre à l'instrument	44 \$	70 \$	114 \$
Incidence des variations du risque de crédit propre à l'instrument à l'ouverture	26	(28)	(2)
Honoraires attribués perçus	2	6	8
Intérêts courus	1	1	2
Ajustement pour passer d'un modèle déterministe à un modèle stochastique	5	1	6
Incidence de la variation des résultats techniques	(3)	—	(3)
Incidence des changements dans les hypothèses financières	(1)	(17)	(18)
Incidence des variations du risque de crédit propre à l'instrument à la clôture	(18)	10	(8)
Autres	—	11	11
Solde de clôture, montant net	56	54	110
Montant recouvrable au titre de la réassurance à la fin de la période	—	—	—
Solde à la fin de la période, déduction faite de la réassurance	56 \$	54 \$	110 \$

AU 31 MARS 2022 ET POUR LE TRIMESTRE CLOS À CETTE DATE EN M\$ US			
		Réassurance	Total
Solde d'ouverture avant l'incidence des variations du risque de crédit propre à l'instrument		66 \$	66 \$
Incidence des variations du risque de crédit propre à l'instrument à l'ouverture		(1)	(1)
Honoraires attribués perçus		5	5
Incidence de la variation des résultats techniques		6	6
Incidence des changements dans les hypothèses financières		(22)	(22)
Incidence des variations du risque de crédit propre à l'instrument à la clôture		8	8
Solde de clôture, montant net		62	62
Montant recouvrable au titre de la réassurance à la fin de la période		—	—
Solde à la fin de la période, déduction faite de la réassurance		62 \$	62 \$

Le tableau suivant présente le rapprochement des prestations au titre du risque de marché en position d'actif et en position de passif et du montant des prestations au titre du risque de marché présenté dans les états de la situation financière.

AU 31 MARS 2023 ET AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN M\$ US			2023			2022		
	Actifs	Passifs	Montant net	Actifs	Passifs	Montant net	Actifs	Passifs
Assurance directe	9 \$	67 \$	58 \$	10 \$	54 \$	44 \$	10 \$	54 \$
Réassurance	—	52	52	—	70	70	—	70
Total	9 \$	119 \$	110 \$	10 \$	124 \$	114 \$	10 \$	124 \$

NOTE 17. PASSIF POUR LES SINISTRES NON PAYÉS ET LES FRAIS DE RÈGLEMENT DES SINISTRES

Le passif pour les sinistres non payés et les frais de règlement des sinistres (les « sinistres ») au titre de l'assurance maladie et de l'assurance IARD est compris dans le poste Provision pour sinistres au titre de polices et de contrats des états de la situation financière, et il correspond au montant estimatif des sinistres survenus mais non déclarés et des sinistres qui ont été déclarés, mais qui n'ont pas été réglés. Le passif pour les sinistres non payés est estimé en fonction des résultats historiques d'American National, ainsi qu'au moyen d'hypothèses actuarielles qui tiennent compte de l'incidence des faits nouveaux actuels, des tendances prévues et des programmes de gestion des risques, déduction faite de la récupération et subrogation prévues. L'incidence des variations est incluse dans les états du résultat net pour l'exercice au cours duquel les variations surviennent. La valeur temps de l'argent n'est pas prise en compte dans le calcul du passif pour les sinistres non payés. Aucun changement important n'a été apporté aux méthodes ou aux hypothèses utilisées pour calculer le passif pour les sinistres non payés et les frais de règlement des sinistres.

Le tableau suivant présente des renseignements concernant le passif pour les sinistres non payés.

POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS
EN M\$ US

	2023
Solde des sinistres non payés au début	1 569 \$
Moins : montants recouvrables au titre de la réassurance	306
Solde net au début	1 263
Montants engagés relativement aux périodes suivantes	
Exercice considéré	375
Exercices antérieurs	(11)
Total des sinistres survenus	364
Sinistres payés liés aux périodes suivantes	
Exercice considéré	108
Exercices antérieurs	230
Total des sinistres payés	338
Solde net	1 289
Plus : montants recouvrables au titre de la réassurance	300
Solde des sinistres non payés à la fin	1 589 \$

Le calcul des réserves nettes et brutes a montré une évolution favorable au chapitre de la survenance des pertes, par rapport à ce qui était sous-entendu selon les modèles d'évolution de la survenance des pertes utilisés dans l'estimation initiale des pertes au cours d'exercices antérieurs. Les estimations relatives au montant ultime des sinistres survenus attribuables aux événements assurés d'exercices antérieurs ont diminué d'environ 10 M\$ au cours du premier trimestre de 2023 et ont diminué de 6 M\$ au cours de la période correspondante de 2022. L'évolution favorable en 2023 reflète les pertes moins élevées que prévu découlant du secteur agroalimentaire, des propriétaires d'entreprise, du secteur automobile commercial et des autres secteurs d'activité commerciaux.

En ce qui a trait aux sinistres liés à l'assurance maladie de courte durée, le total des sinistres survenus mais non déclarés, plus l'évolution prévue des sinistres déclarés inclus dans le passif pour les sinistres non payés et les frais de règlement des sinistres au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, s'élevait à 16 M\$ et à 16 M\$, respectivement.

NOTE 18. EMPRUNTS GÉNÉRAUX ET EMPRUNTS DE FILIALES

La société et ses filiales ont des facilités de crédit bilatérales auprès d'institutions financières tierces. Le montant total disponible aux termes des facilités de crédit est de 500 M\$. Les facilités de crédit portent intérêt au taux précisé parmi le taux SOFR, le CDOR ou le taux des acceptations bancaires majoré d'un écart et arriveront à échéance en juin 2027. Au 31 mars 2023, un montant de 296 M\$ avait été prélevé sur les facilités de crédit bilatérales.

La société dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 364 jours d'un montant de 1,0 G\$ aux fins de l'entreposage temporaire de placements qui seront transférés ultimement dans nos portefeuilles de placements en assurance à court terme. Les emprunts sur la facilité sont garantis par les placements sous-jacents liés aux prélèvements sur la facilité de crédit. Au 31 mars 2023, un montant de 753 M\$ était imputé sur la facilité.

En avril 2022, la société a conclu une facilité garantie de 364 jours de 1,0 G\$. Au 31 mars 2023, le montant disponible en vertu de la facilité avait été entièrement prélevé.

En vertu des facilités, la société doit maintenir une clause restrictive sur la valeur nette minimale. Au 31 mars 2023, la société respectait ses clauses restrictives financières.

La société a également une facilité de crédit renouvelable avec Brookfield, qui permettait des emprunts d'un montant maximal de 400 M\$ au 31 mars 2023. Au 31 mars 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité.

Les emprunts de filiales de 1,5 G\$ ont trait à des titres d'emprunt émis par American National. Une tranche de 1,0 G\$ arrivera à échéance en 2027 et la tranche restante de 500 M\$ arrivera à échéance en 2032.

NOTE 19. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Pour le trimestre clos le 31 mars 2023, le taux d'imposition effectif sur le bénéfice avant impôt correspondait à une économie de 10,1 %. Le taux d'imposition effectif de la société a différé du taux d'imposition prévu par la loi de 17 %, principalement en raison des activités internationales assujetties à des taux d'imposition différents.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2022, le taux d'imposition effectif sur le bénéfice avant impôt était de 3,3 %. Le taux d'imposition effectif de la société a différé du taux d'imposition prévu par la loi de 16,4 %, principalement en raison des activités internationales assujetties à des taux d'imposition différents.

NOTE 20. CAPITAL SOCIAL

Au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, la société était autorisée à émettre :

- i. 1 000 000 000 d'actions à droit de vote restreint échangeables de catégorie A d'une valeur nominale de 33,63 \$ par action;
- ii. 500 000 000 d'actions sans droit de vote restreint échangeables de catégorie A-1 d'une valeur nominale de 33,63 \$ par action;
- iii. 500 000 actions à droit de vote restreint de catégorie B d'une valeur nominale de 33,63 \$ par action;
- iv. 1 000 000 000 d'actions sans droit de vote de catégorie C d'une valeur nominale de 1 \$ par action;
- v. 100 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A (pouvant être émises en série) d'une valeur nominale de 25 \$ par action;
- vi. 100 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de catégorie B (pouvant être émises en série) d'une valeur nominale de 25 \$ CA par action;
- vii. 1 000 000 000 d'actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A (pouvant être émises en série) d'une valeur nominale de 25 \$ par action;
- viii. 1 000 000 000 d'actions privilégiées de rang inférieur de catégorie B (pouvant être émises en série) d'une valeur nominale de 25 \$ CA par action.

Le tableau suivant présente la composition du capital social de la société au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022.

	31 mars 2023		31 décembre 2022	
	Nombre d'actions	Valeur	Nombre d'actions	Valeur
Émises				
Actions échangeables de catégorie A	10 450 952	449 \$	9 594 989	422 \$
Actions de catégorie B	24 000	1	24 000	1
Actions de catégorie C	41 314 891	1 477	40 934 623	1 467
Actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A ...	100 460 280	2 607	100 460 280	2 580

Au 31 mars 2023, les dividendes accumulés sur les actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A s'élevaient à 95 M\$ (31 décembre 2022 – 68 M\$).

Le tableau suivant présente la variation des actions émises et en circulation.

AU 31 MARS 2023 ET POUR LE TRIMESTRE CLOS À CETTE DATE	Actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A	Actions échangeables de catégorie A	Actions de catégorie B	Actions de catégorie C
En circulation au début de la période	10 460 280	9 594 989	24 000	40 934 623
Émises (rachetées)				
Émissions	—	1 165 000	—	380 268
Rachats	—	(309 037)	—	—
En circulation à la fin de la période	<u>100 460 280</u>	<u>10 450 952</u>	<u>24 000</u>	<u>41 314 891</u>

AU 31 MARS 2022 ET POUR LE TRIMESTRE CLOS À CETTE DATE	Actions échangeables de catégorie A	Actions de catégorie B	Actions de catégorie C
En circulation au début de la période	10 877 989	24 000	23 544 548
Émises (rachetées)			
Émissions	—	—	—
Rachats	—	—	—
En circulation à la fin de la période	<u>10 877 989</u>	<u>24 000</u>	<u>23 544 548</u>

Le 3 mars 2023, la société a émis 915 000 actions échangeables de catégorie A contre 915 000 actions de catégorie A de Brookfield.

Le 3 mars 2023, la société a converti 309 037 actions échangeables de catégorie A en 380 268 actions de catégorie C d'une valeur de 12 M\$.

Le 14 mars 2023, la société a émis 250 000 actions échangeables de catégorie A contre 250 000 actions de catégorie A de Brookfield.

NOTE 21. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau qui suit résume les composantes du bénéfice par action de base.

POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 MARS
(EN MILLIONS) SAUF LES MONTANTS PAR ACTION

	2023	2022
Bénéfice net (perte nette) pour la période.....	(93) \$	156 \$
Dividendes sur les actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A.....	(28)	—
	(121)	156
Attribuable aux éléments suivants :		
Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B.....	1	2
Porteurs d'actions de catégorie C.....	(127)	154
Participations ne donnant pas le contrôle.....	5	—
Nombre moyen pondéré d'actions – actions de catégorie C.....	41 052 929	23 544 548
Bénéfice par action de catégorie C – de base.....	(3,09) \$	6,54 \$

NOTE 22. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DE BÉNÉFICE GLOBAL (DE PERTE GLOBALE)

Le tableau suivant présente les composantes et les variations du cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que l'incidence fiscale connexe.

	Plus-value (moins- value) latente des titres disponibles à la vente ¹	Ajustement au titre du régime de retraite à prestations définies ²	Variation du risque de crédit propre aux instruments à l'égard des prestations au titre du risque de marché ³	Variation du taux d'actualisation à l'égard du passif futur au titre des prestations des titulaires de polices ⁴	Total
POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2023 EN M\$ US					
Solde au 1 ^{er} janvier 2023.....	(1 205) \$	(9) \$	3 \$	651 \$	(560) \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale) avant les reclassements.....	405	1	12	(178)	240
Autres.....	3	—	—	—	3
Solde au 31 mars 2023.....	(797) \$	(8) \$	15 \$	473 \$	(317) \$

	Mis en équivalence	Plus-value (moins- value) latente des titres disponibles à la vente ¹	Ajustement au titre du régime de retraite à prestations définies ²	Variation du risque de crédit propre aux instruments à l'égard des prestations au titre du risque de marché ³	Variation du taux d'actualisation à l'égard du passif futur au titre des prestations des titulaires de polices ⁴	Total
POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2022 EN M\$ US						
Solde au 1 ^{er} janvier 2022 ...	(4) \$	35 \$	— \$	(1) \$	(72) \$	(42) \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale) avant les reclassements.....	(17)	(271)	—	(6)	206	(88)
Autres.....	—	—	—	—	—	—
Solde au 31 mars 2022.....	(21) \$	(236) \$	— \$	(7) \$	134 \$	(130) \$

1. Sera reclassée au poste Profits (pertes) liés aux placements, montant net.
2. Sera reclassée au poste Charges d'exploitation.
3. Sera reclassée au poste Variation de la juste valeur des prestations au titre du risque de marché.
4. Sera reclassée au poste Sinistres et prestations aux titulaires de polices.

NOTE 23. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des activités, la société a conclu les transactions présentées ci-dessous avec des parties liées.

a) Conventions et contrats de Brookfield Reinsurance

La société a un engagement en capitaux propres d'un montant de 2,0 G\$ auprès de Brookfield pour le financement de la croissance future, sur lequel la société peut prélever des montants à l'occasion. Au 31 mars 2023, aucun montant n'avait été prélevé en vertu de l'engagement en capitaux propres.

En 2021, la société a conclu une convention de crédit avec Brookfield (la « convention de crédit de Brookfield »). Cette convention, dans le cadre de laquelle Brookfield agit à titre de prêteur, prévoit une facilité de crédit renouvelable de 3 ans dont la valeur a par la suite augmenté pour s'établir à 400 M\$ en mars 2022. Au 31 mars 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur les facilités de crédit en vertu de la convention de crédit de Brookfield.

Le tableau suivant présente les ententes et les transactions entre parties liées pour les trimestres clos les 31 mars comprises dans les états des résultats.

POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 MARS
EN M\$ US

	2023	2022
Frais liés à la convention de crédit avec Brookfield	— \$	— \$
Frais liés à la convention de soutien avec Brookfield	—	—
Frais liés à la convention de droits avec Brookfield	—	—
Frais d'administration liés à Brookfield	1,7	0,3
Frais de gestion de placements liés à Brookfield Asset Management	14,6	3,9
Frais liés au contrat de licence avec Brookfield	—	—
Frais d'impartition payés à Brookfield	0,7	0,2
Montant à payer au titre d'ententes d'impartition	0,3	0,1

b) Autres transactions entre parties liées

Le 10 mars 2020, la Compagnie de Rentes Brookfield a conclu des contrats de location et de services connexes avec Brookfield Properties (Canada) Inc. et BPO Ontario Properties Ltd. (collectivement, « BPO »), des filiales de Brookfield. Le montant payé à BPO au titre des locaux à bureaux loués et de l'entretien du bâtiment pour le trimestre clos le 31 mars 2023 a totalisé 0,2 M\$ (31 mars 2022 – 0,1 M\$). Au 31 mars 2023, les obligations locatives relatives à cet accord s'élevaient à 1 M\$ (31 mars 2022 – 2 M\$).

Au cours de la période, des filiales de la société ont acheté des placements de 0,6 G\$ auprès de Brookfield et de ses filiales. Les transactions de placement entre parties liées sont comptabilisées de la même manière que celles entre parties non liées dans les états financiers.

Au 31 mars 2023, le dépôt en trésorerie de la société auprès de filiales entièrement détenues de Brookfield se chiffrait à 714 M\$ (31 mars 2022 – 10 M\$).

NOTE 24. INFORMATION SECTORIELLE

Les activités de la société sont structurées en trois secteurs opérationnels : Réassurance, Assurance directe et Transfert du risque lié aux régimes de retraite. Ces secteurs sont revus périodiquement par le principal décideur opérationnel de la société aux fins de l'affectation des ressources aux secteurs et de l'évaluation de la performance de ceux-ci.

La principale mesure utilisée par le principal décideur opérationnel pour l'évaluation de la performance et la prise de décisions concernant l'affectation des ressources est le bénéfice d'exploitation distribuable (le « BED »).

Le bénéfice d'exploitation distribuable correspond au bénéfice net excluant l'incidence des amortissements, de l'impôt différé et des coûts de résiliation et de transaction, ainsi que certains profits et pertes liés aux placements et à la réserve d'assurance, y compris les profits et les pertes liés aux stratégies d'appariement des actifs et des passifs et les variations des prestations au titre du risque de marché, et il comprend notre part du bénéfice ajusté de nos participations dans certaines entreprises associées. Le BED permet au principal décideur opérationnel d'évaluer les secteurs de la société en fonction du rendement du capital investi généré par ses activités et permet à la société d'évaluer la performance de ses secteurs.

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats de chaque secteur dans le format utilisé par le principal décideur opérationnel pour examiner ses secteurs à présenter afin de prendre des décisions et d'évaluer la performance.

POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2023 (EN MILLIONS)	Assurance directe	Réassurance	Transfert du risque lié aux régimes de retraite	Total
Primes nettes et autres produits liés aux polices.....	722 \$	— \$	175 \$	897 \$
Autres produits nets tirés des placements, y compris les retenues de fonds	309	79	43	431
Produits sectoriels.....	1 031	79	218	1 328
Prestations aux titulaires de polices, montant net.....	(506)	—	(197)	(703)
Autres charges d'assurance et de réassurance	(236)	(54)	(5)	(295)
Charges d'exploitation, excluant les coûts de transaction.....	(150)	(5)	(5)	(160)
Charges d'intérêts.....	(23)	—	—	(23)
Charge d'impôt exigible	(6)			(6)
BED sectoriel.....	110	20	11	141
Dotation à l'amortissement.....				(5)
Charge d'impôt différé				13
Coûts de transaction.....				(4)
Profits et pertes sur les placements, montant net, y compris les retenues de fonds				(145)
Évaluation à la valeur de marché latente des contrats d'assurance.....				(79)
Autres activités du siège social, montant net				(14)
Bénéfice net				(93) \$

POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2022
(EN MILLIONS)

	Réassurance	Transfert du risque lié aux régimes de retraite	Total
Primes nettes	— \$	109 \$	109 \$
Autres produits nets tirés des placements, y compris les retenues de fonds	37	34	71
Produits sectoriels	37	143	180
Quote-part du bénéfice ajusté lié aux placements mis en équivalence ...	16	—	16
Prestations aux titulaires de polices, montant net		(139)	(139)
Autres charges d'assurance et de réassurance	(38)	—	(38)
Charges d'exploitation, excluant les coûts de transaction	(5)	(3)	(8)
Charges d'intérêts	(6)	—	(6)
BED sectoriel	4	1	5
Charge d'impôt différé			(4)
Coûts de transaction			(4)
Profits et pertes sur les placements, montant net, y compris les retenues de fonds			98
Évaluation à la valeur de marché latente des contrats d'assurance			56
(Bénéfice) perte comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence			3
Autres activités du siège social, montant net			2
Bénéfice net			156 \$

Nos activités de réassurance se concentrent principalement sur la réassurance de produits fondés sur les rentes, et effectuent des transactions avec des assureurs directs et d'autres réassureurs. Tous les contrats de réassurance existants sont conclus avec des sociétés d'assurance américaines. Le total des produits tirés des primes comptabilisé dans notre secteur Réassurance pour le trimestre clos le 31 mars 2023 provient de transactions conclues avec deux sociétés cédantes aux États-Unis.

Le total des produits tirés des primes comptabilisé dans notre secteur Transfert du risque lié aux régimes de retraite pour les trimestres clos les 31 mars 2023 et 2022 provient de transactions conclues avec des contreparties au Canada et aux États-Unis.

Le total des produits tirés des primes comptabilisé dans notre secteur Assurance directe pour le trimestre clos le 31 mars 2023 provient de transactions conclues avec des clients de détail américains. Il n'y a eu aucune activité dans le secteur Assurances directes, car l'entreprise a été acquise en mai 2022.

Dans le but de contrôler la performance sectorielle et la répartition des ressources entre les secteurs, le principal décideur opérationnel surveille les actifs, y compris les placements mis en équivalence, les passifs et les capitaux propres ordinaires attribuables à chaque secteur.

AU 31 MARS 2023 (EN MILLIONS)	Réassurance	Transfert du risque lié aux régimes de retraite	Assurance directe	Autres ¹	Total
Actif	9 591 \$	3 640 \$	30 656 \$	1 064 \$	44 951 \$
Passif	7 990	3 396	26 660	2 470	40 516
Capital-investissement et autres	1 601	244	3 996	(1 406)	4 435

AU 31 DÉCEMBRE 2022 EN M\$ US	Réassurance	Transfert du risque lié aux régimes de retraite	Assurance directe	Autres ¹	Total
Actif	9 314 \$	3 410 \$	29 583 \$	1 143 \$	43 450 \$
Passif	7 644	3 173	25 796	2 545	39 158
Capital-investissement et autres	1 670	237	3 787	(1 402)	4 292

1. La colonne Autres représente les actifs, les passifs et les capitaux propres ordinaires attribuables aux autres activités qui ne constituent pas un secteur.

NOTE 25. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements

Au 31 mars 2023, des filiales de la société avaient conclu avec des tiers des contrats d'engagement d'investissement d'un montant maximal d'environ 8,2 G\$, à l'exclusion de l'impôt et des autres charges d'exploitation (31 décembre 2022 – 5,4 G\$). Au 31 mars 2023, le total des engagements non appelés se chiffrait à 5,2 G\$.

Au 31 mars 2023, la filiale de la société avait des engagements globaux visant l'achat, l'agrandissement ou l'amélioration de biens immobiliers, le financement de prêts hypothécaires à taux d'intérêt fixe et l'achat d'autres actifs investis d'un montant de 1,8 G\$, dont une tranche de 1,1 G\$ devrait être financée en 2023, et le reste, en 2024 et par la suite.

De plus, la filiale de la société avait des engagements renouvelables de 113 M\$ qui devraient être financés en 2023 et en 2024, et des lettres de crédit en cours d'un montant de 4 M\$ au 31 mars 2023.

Conventions de la Federal Home Loan Bank (« FHLB »)

La société a accès aux services financiers de FHLB, y compris aux avances qui constituent une source de financement intéressante pour les emprunts à court terme et pour l'accès à d'autres ententes de financement. Au 31 mars 2023, certaines obligations municipales et certains titres garantis par des créances hypothécaires d'une juste valeur approximative de 12 M\$ et des prêts hypothécaires commerciaux d'environ 1,1 G\$ étaient déposés auprès de FHLB à titre de garantie d'un emprunt. Au 31 mars 2023, la garantie procurait une capacité d'emprunt d'environ 680 M\$. Les titres déposés et les prêts hypothécaires commerciaux sont respectivement inclus dans les titres à échéance fixe disponibles à la vente et les prêts hypothécaires liés à des biens immobiliers, déduction faite de la correction de valeur, dans les états de la situation financière de la société.

Garanties

American National a garanti des prêts bancaires pour les clients d'une entreprise de services de commercialisation de tierce partie. Les prêts bancaires servent à financer les paiements de primes sur les polices d'assurance vie émises par American National. Les prêts sont garantis par la valeur en trésorerie des polices d'assurance vie. En cas de défaillance d'un client à l'égard d'un prêt bancaire, American National serait tenue de rembourser le prêt. Comme la valeur en trésorerie des polices d'assurance vie est toujours égale ou supérieure au solde des prêts, la direction ne prévoit aucune perte sur ces garanties. Au 31 mars 2023, le montant total des garanties en cours était d'environ 121 M\$, tandis que la valeur en trésorerie totale des polices d'assurance vie connexes était d'environ 144 M\$.

Litiges

American National et certaines filiales sont défenderesses dans le cadre de diverses poursuites relatives à des violations présumées de contrats, à diverses questions liées à l'emploi, à des pratiques de commercialisation et de souscriptions d'assurance présumément trompeuses, ainsi qu'à diverses autres causes d'action survenant dans le cours normal des activités. Certaines poursuites comprennent des réclamations en dommages-intérêts compensatoires et punitifs. Nous inscrivons des charges à payer relativement à ces éléments dans la mesure où nous considérons que les pertes sont probables et qu'elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Après avoir examiné ces questions avec ses conseillers juridiques, selon l'information actuellement disponible, la direction est d'avis que le passif final qui en résultera, le cas échéant, n'aurait pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière, la situation de trésorerie ou les résultats d'exploitation de la société; toutefois, l'évaluation de l'issue ultime d'un litige fait nécessairement intervenir des conjectures prospectives quant aux jugements futurs devant être rendus par les juges, les jurys et les cours d'appel.

La prudence est de mise avec de telles conjectures, car la fréquence des jugements en dommages-intérêts importants, qui n'ont que peu ou pas de commune mesure avec les dommages financiers subis par les demandeurs dans certains territoires, laisse toujours la possibilité qu'un jugement imprévisible soit rendu dans une poursuite donnée. Ces poursuites en justice en sont à diverses étapes, et les faits et circonstances futurs pourraient faire en sorte que la direction modifie ses conclusions. Il est possible que, si les défenses présentées dans le cadre de ces poursuites échouent et que les jugements sont plus importants que ce que la direction peut prévoir, le passif qui en résultera ait une incidence significative sur notre situation financière, notre situation de trésorerie ou nos résultats d'exploitation consolidés résumés. En ce qui a trait aux litiges existants, la direction est d'avis que la possibilité d'un jugement défavorable significatif à l'égard d'American National est peu probable. Des charges à payer au titre des pertes sont inscrites chaque fois que ces pertes sont probables et qu'elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Si aucune estimation dans la fourchette des pertes possibles n'est plus probable qu'une autre estimation, une charge à payer est comptabilisée en fonction du point inférieur de la fourchette.

NOTE 26. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Après la fin du trimestre, la société a remboursé à l'échéance une tranche de 500 M\$ de sa facilité garantie de 364 jours, tandis que la tranche restante de 500 M\$ a été prolongée pour une période additionnelle de 364 jours et arrivera maintenant à échéance en avril 2024.